

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-C) - Dépôt le 03/07/2024 - 25152 - 1985 B 00051 - 331 408 336 - NEURONES

4 Comptes consolidés

Luc de CHAMMARD

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme

4.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022*	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	Notes 1/2	46 074	52 863
Droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	32 808	33 876
Immobilisations corporelles	Note 4	15 966	24 849
Actifs financiers	Note 5	9 522	10 754
Actifs d'impôt différé	Note 6	5 276	6 096
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		109 646	128 438
ACTIFS COURANTS			
Stocks	Note 7	353	709
Créances d'impôt exigibles		6 369	4 367
Clients et autres débiteurs	Note 8	227 791	242 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	272 058	297 758
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		506 571	545 813
TOTAL ACTIFS		616 217	674 251

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022*	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital		9 691	9 711
Primes		31 403	31 383
Réserves et résultat consolidés		289 490	313 295
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	Note 10	330 584	354 389
Participations ne donnant pas le contrôle		44 998	53 518
CAPITAUX PROPRES		375 582	407 907
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	Note 11	6 128	6 495
Passifs financiers non courants	Note 9	110	1 510
Dettes de loyers non courantes (IFRS 16)	Note 3	27 296	29 416
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		33 534	37 421
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	Note 12	1 701	2 366
Dettes d'impôt exigibles		7 994	3 481
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	189 221	209 986
Dettes de loyers courantes (IFRS 16)	Note 3	8 012	7 221
Passifs financiers courants et découverts bancaires	Note 9	173	5 869
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		207 101	228 923
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		616 217	674 251

* bilan d'ouverture préforma : voir ajustements Note 3 - Contrats de location (IFRS 16)

L.D.

4 COMPTES CONSOLIDÉS

4.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2022	2023
Ventes de logiciels et équipements		3 810	3 052
Ventes de prestations de services		661 569	738 123
CHIFFRE D'AFFAIRES		665 379	741 175
Achats consommés		-	-
Charges de personnel	Note 15	(356 263)	(394 419)
Charges externes	Note 16	(214 998)	(248 581)
Impôts et taxes		(7 626)	(8 520)
Dotations aux amortissements	Note 17	(7 350)	(8 024)
Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	(8 056)	(7 876)
Dotations et reprises aux provisions	Note 17	(422)	(274)
Autres produits	Note 18	4 166	4 035
Autres charges	Note 18	(1 937)	(1 659)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		72 893	75 857
- en pourcentage du chiffre d'affaires		11,0 %	10,2 %
Produits financiers		1 693	6 342
Charges financières		(910)	(463)
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)		(814)	(971)
Résultat financier net	Note 19	(31)	4 908
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		72 862	80 765
- en pourcentage du chiffre d'affaires		11,0 %	10,7 %
Impôt sur les résultats	Notes 20/21	(21 091)	(27 183)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		51 771	58 582
- en pourcentage du chiffre d'affaires		7,8 %	7,9 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		51 771	58 582
dont :			
• Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)		44 243	49 410
• Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêt minoritaires)		7 528	9 172
Résultat net par action non dilué (part du groupe) - en euros		1,83	2,04
Résultat net par action dilué (part du groupe) - en euros		1,82	2,03

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2022	2023
Résultat de la période	51 771	58 582
Autres éléments du résultat global : écarts actuariels sur les régimes de retraite, nets d'impôt	(2 027)	(50)
Autres éléments du résultat global : écarts de conversion (activités en devises étrangères)	281	(106)
Résultat global	50 025	58 426
dont :		
• quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)	42 657	49 230
• quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	7 368	9 196

L.D.

4.3. AUTRES ÉLÉMENTS

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2022	2023
Résultat de l'ensemble consolidé	51 771	58 582
Élimination des éléments non monétaires :		
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 518	8 881
• Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	8 056	7 876
• Charges/(Produits) liés aux stocks options et assimilés	3 361	4 394
• Effet de l'actualisation des créances et dettes à plus d'un an	135	192
• Moins-values/(Plus-values) de cession, nettes d'impôt	(33)	(15)
• Moins-values/(Plus-values) de rupture de baux (IFRS 16)	(609)	(331)
• Moins-values/(Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt	(30)	(819)
Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt	71 169	78 760
• Produits financiers nets	31	(4 908)
• Impôts dus	21 091	22 183
Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt	92 291	96 035
Variation de la trésorerie sur :		
• Besoin en fonds de roulement d'exploitation*	(13 190)	1 393
• Impôts versés	(24 132)	(25 353)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	54 959	72 075
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles*	(10 605)	(17 982)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	56	77
Produits de cessions d'actifs financiers	312	846
Acquisition d'actifs financiers	(1 706)	(2 067)
Acquisition de sociétés, sous déduction de la trésorerie acquise	(307)	(3 178)
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(2 316)	(1 433)
Souscription/augmentation de capital par des minoritaires de filiales	1 814	1 084
Cessions de titres consolidés, nettes d'impôt	496	1 085
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(12 256)	(21 568)
Réduction de capital	-	-
Rachat et vente par la société de ses propres titres	(107)	57
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère*	(24 224)	(26 647)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	(4 639)	(1 791)
Augmentation des dettes financières	68	6 394
Remboursement des dettes financières	(316)	(2 590)
Remboursement de dettes de loyers (IFRS 16)*	(6 826)	(7 391)
Intérêts financiers nets	(31)	4 908
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(36 075)	(27 060)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 638	23 447
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	252	34
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	265 074	271 964
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	271 964	295 445

* cf. Note 14

L.D.

4 COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

CAPITAUX PROPRES	Capital	Primes	Réserves consolidées*	Réserve paiements fondés sur des actions	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe**	Participations ne donnant pas le contrôle***	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>									
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	9 691	31 403	231 186	1 834	(261)	37 706	311 559	41 360	352 919
Mouvements de l'exercice 2022									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	44 243	44 243	7 528	51 771
• Ecart actuariels	-	-	(1 814)	-	-	-	(1 814)	(213)	(2 027)
• Ecart de conversion	-	-	228	-	-	-	228	53	281
<i>Résultat global</i>	-	-	(1 586)	-	-	44 243	42 657	7 368	50 025
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	2 996	-	-	2 996	365	3 361
• Changements et correction IAS 8	-	-	(494)	-	-	-	(494)	-	(494)
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	76	-	76	26	102
• Affectation du résultat 2021	-	-	39 540	(1 834)	-	(37 706)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère	-	-	(24 224)	-	-	-	(24 224)	-	(24 224)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	(180)	-	-	-	(180)	(5)	(185)
• Variation de périmètre	-	-	(1 806)	-	-	-	(1 806)	545	(1 261)
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-	-	12 836	1 162	76	(37 706)	(23 632)	931	(22 701)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(4 661)	(4 661)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	9 691	31 403	242 436	2 996	(185)	44 243	330 584	44 998	375 582
Mouvements de l'exercice 2023									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	49 410	49 410	9 172	58 582
• Ecart actuariels	-	-	(44)	-	-	-	(44)	(6)	(50)
• Ecart de conversion	-	-	(136)	-	-	-	(136)	30	(106)
<i>Résultat global</i>	-	-	(180)	-	-	49 410	49 230	9 196	58 426
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	3 849	-	-	3 849	545	4 394
• Opérations sur capital	20	(20)	-	-	-	-	-	-	-
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	(263)	-	(263)	(70)	(333)
• Affectation du résultat 2022	-	-	47 239	(2 996)	-	(44 243)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère	-	-	(26 647)	-	-	-	(26 647)	-	(26 647)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	(1 821)	-	-	-	(1 821)	(1 038)	(2 859)
• Variation de périmètre	-	-	(543)	-	-	-	(543)	1 665	1 122
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	20	(20)	18 228	853	(263)	(44 243)	(25 425)	1 102	(24 323)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(1 778)	(1 778)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	9 711	31 383	260 484	3 849	(448)	49 410	354 389	53 518	407 907

* Dont réserve de conversion (-1 613 milliers d'euros au 31 décembre 2023)

** Part des capitaux propres attribuable aux propriétaires de la mère

*** Part des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle : elles correspondent aux actions détenues par les dirigeants des filiales

L.D.

4.4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

NEURONES, Société Anonyme, dont le siège social est situé au 205, avenue Georges Clemenceau - 92000 - Nanterre (France), est un groupe de Conseil et de Services Numériques.

2. DIFFUSION DES ÉTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés 2023 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 6 mars 2024 pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2024.

Les états financiers consolidés de NEURONES pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné par "le groupe") et la quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

3. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Elles diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB. Cette conformité couvre les définitions, modalités de comptabilisation, d'évaluation et de présentation telles que prévues par les IFRS, ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été mises en œuvre d'une manière permanente pour l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2022 et ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

4.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie à court terme, des paiements fondés sur des actions et de certains actifs financiers non courants, évalués à la juste valeur.

4.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants publiés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période concernée, s'il n'affecte que cette période, ou, au cours de la période concernée et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement. NEURONES n'anticipe pas, à la clôture, de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

Les principaux postes, sur lesquels des estimations sont réalisées, concernent : les coûts prévisionnels des contrats de prestation au forfait suivis à l'avancement, les dépréciations d'actifs, les engagements de retraite, la valorisation des paiements fondés sur des actions et les provisions. Les hypothèses retenues sont précisées dans les notes correspondantes de l'annexe.

4.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Ce dernier contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements, du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Leurs principes comptables sont modifiés, si nécessaire, afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables de NEURONES.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées, à la date de prise de contrôle, au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise.

Les modifications du pourcentage de détention du groupe dans une filiale, qui n'entraînent pas de perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une société, il décomptabilise les actifs, les passifs et tous les autres éléments relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle en résultant est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe, sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont annulés par contrepartie des titres mis en équivalence, à concurrence des parts d'intérêt du groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2023, toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont des filiales.

La liste des entreprises consolidées figure dans le paragraphe 5 ci-après "Périmètre de consolidation".

4.4. Immobilisations incorporelles

Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition est évalué comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne conférant pas le contrôle de l'entreprise acquise,
- majorée, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, de la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans la société acquise,
- diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Quand la différence est négative, un profit, au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la méthode pour déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée est la suivante :

L.D.

4 COMPTE CONSOLIDÉS

- la contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes et aux rémunérations d'employés ou d'anciens propriétaires pour services futurs ;
- les coûts liés à une acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus ;
- toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est constaté en capitaux propres. En revanche, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

Pour les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004, le groupe a choisi, selon les dispositions de la norme IFRS 3, de ne pas retraiter ceux qui sont issus de regroupements d'entreprises. Ils sont donc maintenus à leur coût résumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur (voir ci-après "4.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

Contrats et relations contractuelles clients

Les contrats et relations contractuelles clients sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ils résultent, pour la plupart, de rachats d'activité et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par ces contrats. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des contrats correspondants.

Dans le cas de contrats d'assistance technique renouvelables périodiquement, la durée d'utilité est indéterminée. La période pendant laquelle les contrats généreront des entrées de trésorerie nette au profit du groupe est ainsi sans limite prévisible. Dans ce cas, ils ne sont pas amortis et font l'objet d'un test annuel de dépréciation, de même que chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur (voir ci-après 4.8 "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

4.5. Autres immobilisations incorporelles

Le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour un usage interne, sont amorties sur leur durée d'utilisation, comprise généralement entre un et trois ans, dès que le bien est prêt à être mis en service.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne "Dotations aux amortissements".

4.6. Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location, qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée, en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires reconnaissent, à l'actif du bilan, sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location, quelle que soit leur nature (location simple ou location financement).

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs non effectués à cette date, actualisés au taux

d'intérêt implicite du contrat de location (si ce taux est facilement disponible) ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent une part fixe, une part variable fondée sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou dans le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro (dans le cas d'une réduction du périmètre locatif).

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend : la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur. Il est amorti sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

La durée de location retenue correspond à la partie non résiliable, aux options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain. Pour les baux 3/6/9, une durée de location de 9 ans est retenue, sauf quand la décision est prise de rompre le bail à l'issue d'une des deux premières périodes triennales.

Les exemptions permises par IFRS 16 sont appliquées. Il s'agit du traitement des contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou portant sur une faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

Modalités de présentation

Dans l'état de la situation financière, il a été choisi de présenter les actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et, les dettes de location, séparément des autres passifs.

L'application d'IFRS 16 conduit à présenter les charges liées aux contrats de location en dotations aux amortissements du droit d'utilisation et en charges financières. Ces paiements de loyers sont désormais divisés en sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur la dette de loyer et au remboursement de cette dernière. Dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, le groupe fait apparaître le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés.

4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes, dès que le bien est prêt à être mis en service :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

4.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les valeurs comptables de ces actifs sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Pour ce faire, les actifs sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement

C.D.

des flux de trésorerie identifiables. Le découpage en UGT est réalisé au niveau des entités juridiques. Chaque filiale correspond à une UGT.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée. Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année au 31 décembre.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou immobilisations incorporelles en cours

La méthode de suivi mise en place pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs incorporels est la méthode des DCF (flux de trésorerie actualisés). Elle est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable qui correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en "Dépréciations d'actifs" dans le calcul du résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles, même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, à durée d'utilité définie, est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur (passés en revue à chaque clôture).

Pour effectuer ce test, les immobilisations corporelles sont également regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable et correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel, en "Dépréciation d'actifs".

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est imputée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Une perte de valeur, comptabilisée pour un autre actif que les écarts d'acquisition, est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.9. Actifs financiers

Titres non consolidés

Conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur conformément aux caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers et du modèle de gestion du groupe.

Dans ce cas, toute variation normale de juste valeur, positive ou négative, est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou indiqué comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés ainsi si le groupe gère des placements et prend des décisions d'achat ou de vente sur la base de leur juste valeur, en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers, à l'exception des créances ne comportant pas de composante financière, dont l'échéance est supérieure à un an et ne portant pas intérêts, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

4.10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan (pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs), à l'exception des éléments suivants :

- écarts d'acquisition,
- différences temporelles liées à des participations, dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est comptabilisé au titre des actifs et passifs liés aux contrats de location.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2010, la CVAE entre dans le champ d'application d'IAS 12.

4.11. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût, selon la méthode du prix moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Cette dernière est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée, au cas par cas, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.12. Créances

Les créances sont comptabilisées au prix de transaction diminué des dépréciations constatées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la somme des flux de trésorerie futurs estimés.

4.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur (en contrepartie par le compte de résultat).

Conformément à la norme IAS 7, la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'actif ou du passif de trésorerie à la date de clôture.

Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique "Produits financiers".

L.D.

4. COMPTES CONSOLIDÉS

4.14. Actions propres

Les actions propres sont affectées en diminution des réserves consolidées pour le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables.

En cas de cession ultérieure des titres, le résultat, ainsi que les effets d'impôt correspondants, sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

4.15. Paiements fondés sur des actions

Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation, à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, est constatée en charge, par contrepartie des capitaux propres.

4.16. Avantage au personnel

Régime à prestations définies : provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux normatif de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les gains et pertes actuariels, générés par les changements d'hypothèses démographiques ou financières, sont comptabilisés en "autres éléments du résultat global".

Par ailleurs, l'application de l'IAS 19 révisée conduit à décomposer l'évolution de la dette entre le coût des services rendus, à présenter en résultat opérationnel, et le coût financier (correspondant aux intérêts de la dette calculés sur la base du taux d'actualisation), à présenter en résultat financier.

Etant donné le montant de la dette liée aux engagements de retraite, l'impact du coût financier est non significatif sur la période.

4.17. Autres engagements sociaux

Médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur dans les sociétés du groupe ne prévoient pas de dispositions relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point.

4.18. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsqu'il est constaté une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions non courantes sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

4.19. Passifs financiers

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Il ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers correspondent essentiellement à des découverts bancaires.

4.20. Autres passifs non courants

Aucun autre passif non courant n'a été identifié au 31 décembre 2023.

4.21. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur, lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature des prestations :

Projets au forfait

Les contrats basés sur des "livrables" incluent généralement des prestations au forfait, tels que l'intégration de systèmes ou la conception et le développement d'applications informatiques personnalisées et des processus associés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement, quand au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la réalisation de la prestation ou (ii) l'actif construit n'a pas d'usage alternatif (par exemple il est spécifique au client) et il existe un droit exécutoire à paiement au titre de la prestation effectuée à date, en cas de résiliation par le client.

NEURONES applique la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat.

Le groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés. La différence, entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé, se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des factures à établir - Note 8 (quand le chiffre d'affaires produit est supérieur à la facturation) ou des Produits constatés d'avance - Note 13 (quand la facturation est supérieure au chiffre d'affaires produit).

Contrats basés sur des ressources

Le chiffre d'affaires, issu de contrats basés sur la mise à disposition de ressources, est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit d'émettre des factures, puisque le montant facturé correspond directement à la valeur de la prestation effectuée à la date considérée. Chaque obligation de prestation est reconnue en revenu à l'avancement car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services. Le prix des services est basé sur le nombre d'heures passées sur le contrat.

Contrats pluriannuels

Les contrats de services managés à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale (ou "prise en charge") : il s'agit d'un projet autonome, préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Cette phase est traitée comme une obligation de prestation distincte si elle transfère au client le contrôle d'un actif ou si ce dernier peut tirer avantage de ces activités initiales, indépendamment des services d'exploitation. Le chiffre d'affaires correspondant est alors généralement comptabilisé à l'avancement ;
- l'exploitation courante : il s'agit des activités de gestion d'infrastructures, de gestion des applications et de services aux entreprises. Les honoraires sont facturables mensuellement, sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels, ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure de l'acquisition du droit à facturer.

Achat/Revente d'équipement et licences

Concernant le chiffre d'affaires relatif à la vente d'équipements et de licences, les analyses effectuées ont amené le groupe à considérer qu'il agissait en tant qu'"agent" (et non "principal") dans ce type de transaction. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2018, seule la marge brute de ces opérations a été comptabilisée, réduisant donc facialement le chiffre

L.D.

d'affaires, sans impact évidemment sur le montant du résultat opérationnel. Les ventes de licences de logiciels développés en interne sont comptabilisées à l'activation des licences.

4.23. Modalités de calcul du résultat dilué par action (IAS 33)

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est composé :

- du nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice,
- accru du nombre moyen pondéré d'actions gratuites livrées au cours de l'exercice,
- additionné, le cas échéant, du nombre moyen pondéré de stock-options exercées au cours de l'exercice,
- augmenté du nombre moyen pondéré d'options dilutives de souscription d'actions (stock-options et actions gratuites) attribuées et non exercées ou non livrées au cours de l'exercice, calculé suivant les dispositions de la norme IAS 33,
- diminué du nombre moyen pondéré d'actions en auto-détention au cours de l'exercice.

4.24. Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Selon la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui, ou fournit un service spécifique (secteur d'activité), ou produit un service dans un environnement (secteur géographique) exposé à des risques spécifiques et génère une rentabilité différente de ceux des autres secteurs. Il est identifié et géré séparément, dans la mesure où il nécessite une stratégie, des ressources et des technologies spécifiques.

Les secteurs opérationnels au sens IFRS 8 retenus par le groupe sont les trois pôles d'activités (Infrastructures, Applications et Conseil). Leurs performances sont régulièrement transmises en interne, au Président, au Directeur général délégué et au Conseil d'Administration.

Chaque société du groupe est rattachée au pôle relatif à son activité principale. Les activités secondaires sont généralement étroitement liées à l'activité principale, représentant des activités accessoires découlant de demandes spécifiques de certains clients de l'activité principale. Les transactions inter secteurs s'effectuent à prix de marché.

La performance est mesurée par la marge opérationnelle. Elle permet de comparer entre eux les secteurs opérationnels.

4.25. Gestion du risque financier (IFRS 7)

L'exposition aux risques suivants a été identifiée :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion du capital.

Cette note a pour objet de présenter les informations sur l'exposition à chacun des risques, ainsi que les politiques mises en œuvre et destinées à les minimiser. Compte tenu de la taille actuelle du groupe et de l'implication opérationnelle quotidienne de deux des administrateurs (Président et Directeur général délégué), compte tenu également de la proximité géographique des plus importantes sociétés du groupe, ainsi que de l'association au capital du ou des dirigeants des filiales, il n'a pas paru nécessaire de constituer, au niveau central, un comité de gestion du risque. Par ailleurs, certains risques sont directement pris en charge par la direction générale et/ou financière de NEURONES.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Dans le cas de NEURONES et de ses filiales, le risque est principalement limité aux créances clients et aux titres de placements financiers.

Concernant les créances, l'exposition au risque crédit dépend des caractéristiques individuelles des personnes morales facturées. Le groupe s'adresse à un large spectre de clients, multi-secteurs d'activité, répartis de manière homogène, le plus important d'entre eux représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé (il s'agit d'un groupe bancaire majeur dont les multiples centres de décision commandent et règlent des prestations indépendamment les uns des autres et à différentes filiales du groupe).

Pour ce qui est de la trésorerie, l'exposition au risque crédit est limitée en investissant le cash excédentaire essentiellement en dépôts à terme émis par des banques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux difficultés que le groupe pourrait rencontrer pour honorer ses engagements et payer ses dettes. Cette hypothèse est théorique, compte tenu de sa situation de trésorerie très excédentaire.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres.

NEURONES est très faiblement exposé au risque de change car la quasi-intégralité des transactions s'effectuent en euros.

Par ailleurs, le groupe n'est pas endetté et ne subirait pas d'impact significatif en cas de variation des taux d'intérêt.

Seul le risque lié à la variation des prix de marché pourrait avoir des conséquences sur la régularité du résultat financier puisque la performance d'une petite partie des placements de trésorerie est corrélée aux marchés boursiers.

Gestion du capital

Par construction, le capital, détenu à 69 % par les dirigeants et leurs familles, constitue un bloc de nature à donner confiance à l'ensemble des tiers.

Bien que NEURONES soit très excédentaire en termes de trésorerie (et dispose de capitaux propres élevés), le Conseil d'Administration veille à maintenir un équilibre entre la rémunération des actionnaires et le maintien de ressources à long terme.

Il souhaite également garder la possibilité de procéder à tout moment à des rachats d'actions. Ainsi, chaque année, il est demandé à l'Assemblée Générale de renouveler une autorisation en ce sens.

4.26. Nouvelles normes et interprétations

Dispositions IFRS, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2023, appliquées et sans incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2023

- IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris les différents amendements dont l'information comparative à produire lors de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ;
- Modifications d'IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Modifications d'IAS 12 – Impôt différé liés rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ;
- Modifications d'IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2023 et non appliqués par anticipation

- Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs ;
- Modifications d'IAS 21 – Absence d'échangeabilité.

L.D.

4 COMPTES CONSOLIDÉS

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. Liste des entreprises consolidées

Dans le tableau ci-dessous, seules figurent les sociétés dont la contribution annuelle au chiffre d'affaires 2023 est supérieure à 10 millions d'euros

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	31/12/2022		31/12/2023	
		% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle
Mère					
NEURONES	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	-	-	-	-
Filiales					
Arondor	24-26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	58 %	58 %	58 %	58 %
AS International	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	97 %	100 %	97 %	100 %
Cloud Temple	1 cours de Valmy - 92800 PUTEAUX	92 %	98 %	91 %	96 %
Codilog	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	76 %	76 %	76 %	76 %
Colombus Consulting	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	83 %	83 %	82 %	82 %
Deodis	2, place de la Défense CNIT - 92800 PUTEAUX	88 %	96 %	87 %	95 %
Experteam	171, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	91 %	99 %	91 %	99 %
Finaxys	1 Terrasse Bellini - Tour Initiale - 92919 PARIS LA DEFENSE	76 %	76 %	76 %	76 %
Helpline	171, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	92 %	92 %	92 %	92 %
Iliade Consulting	1, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	53 %	70 %	53 %	70 %
Intrinsec	1 passerelle des Reflets - 92400 COURBEVOIE	83 %	88 %	83 %	88 %
Mobiapps	14, rue Jules Verne - 44700 ORVAULT	68 %	70 %	71 %	73 %
Neurones IT	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	97 %	97 %	96 %	96 %
RS2i	44, av. Georges Pompidou - 92300 LEVALLOIS-PERRET	99 %	99 %	99 %	99 %
ScaleSquad	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	96 %	99 %	95 %	99 %
Upgrade	264, Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS	53 %	78 %	55 %	78 %
Visian	20, av. André Prothin - Tour Europlaza - 92400 COURBEVOIE	86 %	89 %	85 %	89 %

5.2. Événements significatifs

Impact des variations de périmètre sur les capitaux propres

Au cours de l'année 2023, diverses transactions ont été réalisées avec certains associés minoritaires de filiales. Elles ont conduit à de légères modifications du pourcentage d'intérêt.

(en milliers d'euros)	% d'intérêt	% d'intérêt	Variation (%)	Impact sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la mère	Impact sur les participations ne donnant pas le contrôle
	31/11/2022	31/12/2023			
Colombus Consulting	83,1 %	82,0 %	(1,1 %)	353	384
Codilog	76,5 %	76,5 %	n.s.	(319)	5
Mobiapps	67,6 %	70,6 %	3,0 %	(236)	(85)
Cloud Temple	91,8 %	90,8 %	(1,0 %)	(165)	165
Neurones IT	96,6 %	96,4 %	(0,2 %)	(111)	111
Helpline	91,8 %	91,7 %	(0,1 %)	(78)	111
Tempo & Co	58,2 %	58,7 %	0,5 %	(74)	(34)
BPartners	-	71,1 %	71,1 %	(43)	553
Deodis	87,7 %	87,1 %	(0,6 %)	2	103
Webwag	-	49,4 %	49,4 %	-	154
Smarterz	-	43,4 %	43,4 %	-	129
Autres (< +/-100 milliers d'euros)	-	-	-	128	69
TOTAL				(543)	1 555

L.D.

Acquisitions de Webwag et BPartners

Le périmètre du groupe s'est accru à la suite des deux opérations de croissance externe suivantes :

Société	Date d'entrée	Contribution chiffre d'affaires 2023 (en M€)	Juste valeur des capitaux propres à la date d'acquisition (en M€)
BPartners	01/08/2023	2,7	2,5
Webwag	01/07/2023	1,4	0,5

Éléments provisoires concernant la contribution aux comptes consolidés du groupe des acquisitions

L'écart d'acquisition résiduel représente principalement le capital humain, les synergies attendues en termes de revenus et de parts de marché. À la date d'entrée dans le périmètre, les principaux agrégats des sociétés acquises s'établissent ainsi :

ACTIFS (en milliers d'euros)	BPartners	Webwag	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)	BPartners	Webwag
Immobilisations incorporelles	73	-	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MÈRE	1 759	260
Immobilisations corporelles	31	191	Participations ne donnant pas le contrôle	714	254
Actifs financiers	131	8	CAPITAUX PROPRES	2 473	514
Actifs d'impôts différés	-	-	Provisions non courantes	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	235	199	Passifs financiers non courants	1 075	-
Stocks	-	-	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	1 075	-
Clients et autres débiteurs	2 736	625	Provisions courantes	104	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 825	607	Fournisseurs et autres créditeurs	2 144	917
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	5 561	1 232	Autres passifs financiers	-	-
TOTAL ACTIFS	5 796	1 431	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	2 248	917
			TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	5 796	1 431

6. NOTES ANNEXES AU BILAN**Note 1 – Immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	31/12/21	+	-	31/12/22	Var. périmètre	+	-	31/12/23
Écarts d'acquisition (voir détail Note 2)	44 700	611	-	45 311	-	6 355	-	51 666
Licences logicielles	9 215	565	161	9 619	87	1 283	1 680	9 309
Contrats et relations contractuelles	340	-	-	340	-	-	-	340
TOTAL BRUT	54 255	1 176	161	55 270	87	7 638	1 680	61 315
Amortissements	(7 771)	(892)	(95)	(8 568)	(14)	(891)	(1 649)	(7 874)
Dépréciations	(628)	-	-	(628)	-	-	-	(628)
TOTAL NET	45 856	284	66	46 074	73	6 747	31	52 863

Les contrats et relations contractuelles inscrits à l'actif sont liés à des contrats d'assistance technique, d'une durée d'utilité indéterminée (voir ci-avant "4. Principes comptables"). Ils s'élèvent à 340 k€ et sont totalement dépréciés. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

Les sorties de l'exercice concernent principalement des mises au rebut.

L.D.

Note 2 – Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/21		31/12/22		Reclassement	31/12/22
Entreprises concernées						
Colombus Consulting	10 731	-	10 731	-	-	10 731
AS International	8 874	-	8 874	-	-	8 874
Helpline	5 179	-	5 179	-	-	5 179
Codilog	3 792	-	3 792	-	-	3 792
RS2I	3 460	-	3 460	-	-	3 460
Tempo & Co	2 762	611	3 373	-	-	3 373
Webwag				3 281		3 281
BPartners				3 074		3 074
Iliade Consulting	2 959	-	2 959	-	-	2 959
Cloud Temple	2 180	-	2 180	-	-	2 180
Aezan Services	1 463	-	1 463	-	-	1 463
Arondor	1 480	-	1 480	-	-	1 480
Autres (< 1 million d'euros)	1 820	-	1 820	-	-	1 820
TOTAL BRUT	44 700	611	45 311	6 355		51 666
Dépréciation	(287)	-	(287)	-	-	(287)
TOTAL NET	44 413	611	45 024	6 355		51 379

Les variations de l'exercice concernent les acquisitions des sociétés Webwag et BPartners (cf. Note 5.2).

Méthode et hypothèses clés utilisées pour les tests de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à la clôture, au 31 décembre.

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

- le taux d'actualisation retenu est de 9,3 % après impôt,
- pendant la période explicite (5 ans), les hypothèses retenues (croissance du chiffre d'affaires de 5 % en moyenne, taux de résultat opérationnel, besoin en fonds de roulement, investissements) sont spécifiques à chaque UGT, prenant en compte leur taille et leur secteur d'activité propre,
- le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 %.

Les analyses de sensibilité font apparaître les valeurs-seuil (pourcentages à partir desquelles la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable) suivantes :

- 14 % pour le taux d'actualisation,
- 5 % pour le taux de résultat opérationnel,

Une croissance à l'infini nulle ne ferait pas apparaître de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable.

L.D.

Note 3 – Contrats de location (IFRS 16)

(en milliers d'euros)	01/01/23	01/01/23 proforma	+	Rembourse- ment	Amortisse- ment	-	Réévaluation	Reclassement	31/12/23
1. IMPACTS SUR LE BILAN									
Droits d'utilisation	55 787	60 271	7 196	-	-	(4 382)	2 930	-	66 015
Amortissement des droits d'utilisation	(21 955)	(27 463)	(575)	-	(7 876)	3 775	-	-	(32 139)
TOTAL NET DES DROITS D'UTILISATION	33 832	32 808	6 621		(7 876)	(607)	2 930		33 876
Charges constatées d'avance	(199)	(199)	57	-	-	-	-	-	(142)
TOTAL DES ACTIFS	33 633	32 609	6 678		(7 876)	(607)	2 930		33 734
Dettes de loyers non-courantes	27 826	27 296	6 665	-	-	(938)	2 930	(6 537)	29 416
Dettes de loyers courantes	8 012	8 012	185	(7 357)	-	(156)	-	6 537	7 221
TOTAL DES DETTES DE LOYERS	35 838	35 308	6 850	(7 357)		(1 094)	2 930		36 637
CAPITAUX PROPRES	(2 205)	(2 699)	(172)	7 357	(7 376)	487	-	-	(2 903)
2. IMPACTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT									
Amortissement des droits d'utilisation	-	-	-	-	(7 876)	-	-	-	(7 876)
Charge financière	-	-	-	(971)	-	-	-	-	(971)
Annulation des loyers	-	-	-	8 362	-	-	-	-	8 362
Produit net des ruptures							331		331
IMPACT RESULTAT NET AVANT IMPÔT				7 391	(7 376)	331			(154)

La correction du bilan d'ouverture fait suite au changement de l'outil de suivi des baux. L'impact est de (494) k€ sur les capitaux propres. Il se décompose en l'accroissement de la valeur brute et des amortissements des droits d'utilisation pour, respectivement, 4 484 k€ et (5 508) k€, ainsi que de la diminution des dettes de loyers non-courantes de 530 k€.

Depuis l'application de la norme IFRS 16 (1^{er} janvier 2019), un passif de 2 903 k€ (2 205 k€ à fin 2022) s'est constitué. Ce passif découle du fait que la charge IFRS 16 est supérieure aux loyers payés et constitue un boni latent. Pour l'exercice 2023, l'accroissement de 698 k€ de ce boni latent s'explique par la correction faisant suite au changement d'outil pour 494 k€, la charge IFRS 16 de l'exercice pour 154 k€ et les variations de périmètre pour 50 k€.

Au 31 décembre 2023, les baux représentent plus de 98 % du total des actifs IFRS 16.

Note 4 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/21	+	Reclass.	-	31/12/22	Var. périmètre	+	Reclass.	-	31/12/23
Terrains et constructions	104				104					104
Agencements et installations	15 006	1 852	393	98	17 153	308	1 938	490	219	19 670
Matériel de transport	2 730	109	-	111	2 728	(4)	283	-	227	2 780
Matériel informatique et bureau	48 890	7 175	34	1 491	54 608	171	13 629	7	2 274	66 141
Immobilisation en cours	34	879	(427)	-	486	-	26	(497)	-	15
TOTAL BRUT	66 764	10 015		1 700	75 079	475	15 875		2 720	88 710
Amortissements	(53 819)	(6 468)	5	(1 169)	(59 113)	(254)	(7 049)	-	(2 555)	(63 861)
TOTAL NET	12 945	3 547		531	15 966	221	8 827		165	24 849

L'augmentation des immobilisations corporelles de matériel informatique correspond à des investissements en :

- infrastructures utilisées pour l'activité cloud computing,
- équipements informatiques exploités dans les centres de services ou sur des sites clients dans le cadre de contrats de services managés, ou encore à usage interne,

Les diminutions correspondent principalement à des mises au rebut.

C.D.

4 COMPTES CONSOLIDÉS

Note 5 – Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/21	Var. périmètre	+	-	31/12/22	Var. périmètre	+	-	31/12/23
Titres non consolidés	33	-	30	-	63	80	140	80	203
Prêts	5 117	-	1 095	69	6 143	-	1 074	544	6 673
Autres immobilisations financières	3 184	(14)	446	235	3 381	59	662	159	3 943
TOTAL BRUT	8 334	(14)	1 571	304	9 587	139	876	783	10 819
Dépréciations	(53)	-	(12)	-	(65)	-	-	-	(65)
TOTAL NET	8 281	(14)	1 559	304	9 522	139	1 876	783	10 754

Les actifs financiers correspondent, pour l'essentiel, aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (liés aux locations immobilières).

L'actualisation des prêts (contribution 1 % logement), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de remboursement prévue au contrat (durée de 20 ans).

Note 6 – Actifs d'impôt différé

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Participation des salariés	2 201	2 217
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 511	1 586
Actualisation des créances à plus d'un an	877	927
Contrats de location (IFRS 16)	570	737
Déficits fiscaux indéfiniment reportables	111	346
Autres différences temporelles	6	283
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	5 276	6 096

Note 7 – Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Licences et équipements	381	857
TOTAL BRUT	381	857
Dépréciations	(28)	(148)
TOTAL NET	353	709

Note 8 – Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Créances clients	167 002	174 301
Factures à établir	27 209	33 368
Fournisseurs : avoirs à recevoir	636	833
TVA et autres	24 848	23 403
Autres comptes débiteurs	498	598
Charges constatées d'avance	9 576	12 040
TOTAL BRUT	229 759	244 543
Dépréciations	(1 978)	(1 564)
TOTAL NET	227 781	242 979

L'échéance de ces postes "Clients et autres débiteurs" est inférieure à un an.

C.D.

La ventilation des créances clients par date d'antériorité est la suivante :

(en milliers d'euros)	Échues				Non échues	Total
	Plus d'un an	Entre 6 et 12 mois	Entre 3 et 6 mois	Moins de 3 mois		
Créances clients	1 298	2 251	2 328	42 950	125 474	174 301
Dépréciation	(714)	(123)	(74)	(37)	(24)	(972)
Valeur nette	584	2 128	2 254	42 913	125 450	173 329
TOTAL	0,3 %	1,2 %	1,3 %	24,8 %	72,4 %	100 %

Note 9 – Trésorerie nette d'endettement financier (hors dettes de loyers IFRS 16)

ACTIFS (en milliers d'euros)	31/12/22	Maturités / Échéances au 31/12/2023			31/12/23
		Supérieures à 2 ans	Entre 1 an et 2 ans	Inférieures à 1 an	
Dépôts à terme	195 347	187 242	2 000	53 383	242 625
Autres valeurs mobilières de placement	2 140	-	-	28 299	28 299
Disponibilités	74 303	-	-	26 068	26 068
Intérêts courus	268	-	-	766	766
Total actifs financiers	272 058	187 242	2 000	108 516	297 758
Découverts bancaires	(94)	-	-	(2 313)	(2 313)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	271 964	187 242	2 000	106 203	295 445
Emprunts non courants	(110)	(172)	(1 338)	-	(1 510)
Emprunts courants	(58)	-	-	(3 522)	(3 522)
Total emprunts	(168)	(172)	(1 338)	(3 522)	(5 032)
Dépôts de garantie perçus	(21)	-	-	(34)	(34)
TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT FINANCIER (HORS IFRS 16)	271 775	187 070	662	102 647	290 379

Le montant des actifs financiers, nets des découverts bancaires, correspond au montant de la "trésorerie et équivalents de trésorerie" (dernière ligne du tableau de flux de trésorerie).

Compte tenu de la typologie des fonds et supports sélectionnés pour placer les disponibilités excédentaires, il n'est pas anticipé d'ajustement sur la juste valeur, ni sur le rendement futur.

Les dépôts à terme sont mobilisables à tout moment. Ils sont composés de plusieurs lignes dans une dizaine de banques européennes avec des taux s'échelonnant de 0,3 % à 4,4 %.

Les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de produits financiers indexés sur de grands indices français et européens. Leur valorisation est évidemment liée aux marchés.

Les disponibilités correspondent à la trésorerie non investie au 31 décembre.

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers selon IFRS 9 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Méthode de comptabilisation			Juste valeur		
	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres non consolidés	-	-	203	-	-	203
Prêts	6 608	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3 943	-	-	-	-	-
Stocks	709	-	-	-	-	-
Clients et autres débiteurs	242 979	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	297 758	-	297 758	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (IFRS 9)	254 239	297 758	203	297 758	0	203
Emprunts	5 032	-	-	-	-	-
Dettes de loyers	36 637	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	209 986	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	2 347	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (IFRS 9)	254 002	-	-	-	-	-

L.D.

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers sont hiérarchisés selon les 3 niveaux suivants :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identifiés ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur les données de marché observables (données non observables).

Note 10 – Capitaux propres

Note 10.1 – Capital

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 9 711 486,40 euros et est composé de 24 278 716 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro

La livraison du plan d'actions gratuites H, le 9 septembre 2023, a entraîné la création de 50 500 actions nouvelles donnant lieu à une augmentation du capital social de 20 200 euros par incorporation de réserves prélevées sur le poste "primes d'émission".

La variation du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice 2023 s'établit donc comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2023
24 228 216	50 500	-	24 278 716

Note 10.2 – Paiements fondés sur des actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 4 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 120 000 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration du 9 septembre 2020 a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 54 500 actions (Plan H).

L'Assemblée Générale du 2 juin 2022 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 240 000 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration du 2 juin 2022 a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 50 000 actions (Plan I).

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition et/ou de conservation au 31 décembre 2023, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I
Date de l'Assemblée Générale	04/06/20	02/06/22
Date du Conseil d'Administration	09/09/20	02/06/22
Terme de la période d'acquisition	09/09/23	02/06/25
Terme de la période de conservation	09/09/25	02/06/27
Nombre de bénéficiaires	12	10
- dont dirigeants	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	54 500	50 000
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2022	4 000	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2023	-	50 000
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2023	-	50 000
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2023	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2023	50 500	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2023	-	0,21 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE		0,21 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

L.D.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options et des actions gratuites pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 (date de mise en œuvre de la nouvelle norme comptable applicable aux stocks options et autres paiements en actions) sont les suivants :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I
Durée de vie	3 ans	3 ans
Volatilité	N/A	N/A
Taux sans risque	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'actions gratuites

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution (euros)
9 septembre 2020 (plan H) – Actions gratuites	10/09/23	-	-	38,15
2 juin 2022 (plan I) – Actions gratuites	02/06/25	-	36,3	-

Le montant des charges relatives aux plans d'actions gratuites est présenté à la Note 14 ci-après

Note 10.3 – Résultat par action

	2022	2023
Nombre d'actions au début de l'exercice	24 228 216	24 228 216
Nombre moyen d'actions émises/supprimées	-	15 358
Nombre moyen d'actions en auto-détention (contrat de liquidité)	(5 244)	(5 591)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'année	24 222 972	24 237 983
Nombre moyen d'instruments dilutifs	66 965	75 250
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	24 289 937	24 313 233
Résultat net part du groupe (en euros)	44 242 808	49 410 356
Résultat net part du groupe par action - non dilué (en euro)	1,83	2,04
Résultat net part du groupe par action - dilué (en euro)	1,82	2,03

Note 11 – Provisions non courantes

	31/12/21	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation des écarts actuariels	31/12/22	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variation des écarts actuariels	31/12/23
(en milliers d'euros)										
Prov. indemnités de départ en retraite	2 519	(52)	979	(46)	2 728	6 128	583	(283)	67	6 495
TOTAL	2 519	(52)	979	(46)	2 728	6 128	583	(283)	67	6 495
Impact sur le résultat opérationnel (net des charges encourues)							583			

Principales hypothèses actuarielles	2022	2023
Taux d'actualisation	3,5 %	3,4 %
Taux d'augmentation des salaires	1,5 % - 5 %	1,5 % - 5 %
Taux de turnover	0 % - 20 %	0 % - 20 %

Le taux d'actualisation des engagements correspond au taux du marché. Les taux d'augmentation des salaires et de turnover sont différenciés selon l'âge des salariés (un taux par année de naissance).

Analyse de sensibilité de la dette actuarielle (en milliers d'euros)	Impact sur la dette actuarielle au 31/12/2023
Variation du taux d'actualisation de + 0,5 %	- 323
Variation du taux d'augmentation des salaires de + 0,5 %	+ 199
Variation du taux de turnover de + 2 %	- 503

L.D.

4 COMPTES CONSOLIDÉS

Note 12 – Provisions courantes

	31/12/21	Var. périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/22	Var. périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/23
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Provisions	1 478		825	(602)	1 701	104	1 117	530	26	2 366
TOTAL	1 478		825	(602)	1 701	104	1 117	530	26	2 366
<i>Impact sur le résultat opérationnel (net des charges encourues)</i>								(1 117)		

Les provisions courantes, ainsi que les dotations et les reprises, correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux et des pertes sur contrat, dont la date de réalisation attendue est inférieure à douze mois.

Note 13 – Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/22	31/12/23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 927	44 041
Participation et intéressement des salariés	8 601	8 746
Dettes sociales et fiscales	105 996	116 443
Autres dettes	10 263	16 577
Produits constatés d'avance*	21 434	24 179
TOTAL	189 221	209 986

* Voir ci-avant "4.22 Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)"

Toutes les dettes d'exploitation ci-dessus ont une échéance inférieure à un an.

Note 14 – Réconciliation des flux significatifs du tableau de flux de trésorerie

La variation du BFR correspond aux variations des postes des Notes 7, 8 et 13 (pour 5 221 k€), retraités des dettes sur acquisitions d'actifs (pour 3 987 k€) et d'autres éléments (pour 159 k€).

Les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles correspondent principalement aux augmentations des Notes 1 (hors écarts d'acquisition) et 4 (pour 17 159 k€).

Le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société mère correspond au montant indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les remboursements de dettes de loyers (IFRS 16) sont détaillés dans la Note 3.

7. SECTEURS OPÉRATIONNELS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022		2023	
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel
Infrastructures	419 453	44 049	468 494	44 245
Applications	200 475	22 729	219 469	24 971
Conseil	45 451	6 115	53 212	6 641
TOTAL	665 379	72 893	741 175	75 857

Le résultat opérationnel de la société mère NEURONES S.A. a été ventilé au prorata du résultat opérationnel des secteurs d'activité.

C.D.

8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 15 – Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2022	2023
Salaires	245 965	273 649
Charges sociales	96 708	106 213
Participation des salariés	8 508	8 656
Actions gratuites	4 149	5 601
Provision indemnités de départ en retraite	933	300
TOTAL	356 263	394 419

Note 16 – Charges externes

(en milliers d'euros)	2022	2023
Achats de sous-traitance	176 973	204 937
Achats non stockés de matières et fournitures	504	799
Personnel extérieur	1 188	1 360
Autres services extérieurs	33 410	37 399
Charges de loyer*	2 923	4 086
TOTAL	214 998	248 581

* Contrats inférieurs à 12 mois (non retraites par IFRS 16)

Note 17 – Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	2022	2023
Amortissement immobilisations incorporelles	873	897
Amortissement immobilisations corporelles	6 477	7 127
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 350	8 024
Amortissement de droits d'utilisation (IFRS 16)	8 056	7 876
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES DROITS D'UTILISATION	8 056	7 876
Provisions nettes pour risques	223	563
Provisions nettes sur actifs circulants	198	(290)
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	421	273

Note 18 – Autres produits et autres charges

(en milliers d'euros)	2022	2023
Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	1 273	1 470
Plus-value/(moins-value) sur cession d'immobilisations	62	834
Plus-value/(moins-value) sur rupture de baux (IFRS 16)	609	331
Autres subventions d'exploitation	26	76
Dépréciation de goodwill	-	-
Produits divers	1 095	661
Charges diverses	(836)	(996)
NET AUTRES PRODUITS/AUTRES CHARGES	2 229	2 376

Les crédits d'impôt ont été enregistrés en "autres produits" car considérés comme une subvention compensant les coûts afférents engagés.

L.D.

4 COMPTES CONSOLIDÉS

Note 19 – Analyse du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2022	2023
Dividendes reçus (participations non consolidées)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 661	5 917
Plus-values sur cession d'équivalents de trésorerie	32	425
Plus-value sur cession d'actifs financiers	-	-
Reprise de provision	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 693	6 342
Intérêts et charges assimilées	889	463
Dotations aux provisions	21	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	910	463
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)	614	971
RÉSULTAT FINANCIER	(31)	4 908

Les autres intérêts et produits assimilés incluent des gains de change pour 193 k€. Les intérêts et charges assimilées incluent des pertes de change pour 425 k€.

Note 20 – Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2022	2023
Impôts sur les sociétés	19 447	20 900
Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)	2 765	1 858
IMPOTS EXIGIBLES	22 212	22 758
Impôts différés	(1 121)	(575)
TOTAL	21 091	22 183

Note 21 – Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	2022			2023		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts, plus-value de cession de titres consolidés	72 862	25,83 %	18 820	80 766	25,83 %	20 862
Charges calculées non déductibles	3 360	25,83 %	868	4 394	25,83 %	1 135
Impact des charges nettes définitivement non déductibles	3 407	25,83 %	880	964	25,83 %	249
Génération/Emploi de déficits fiscaux non activés	143	25,83 %	37	476	25,83 %	123
Crédits d'impôt	-	-	(704)	-	-	(670)
Impact CVAE en impôt	-	-	2 051	-	-	1 378
Différence de taux entre la société-mère et les filles	-	-	(861)	-	-	(894)
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE			21 091			22 183
Taux moyen d'imposition			28,9 %			27,5 %

En France, en 2023, le taux d'IS est de 25 %. NEURONES S.A. est imposé à 25,83 %, étant soumis également à la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3 % du montant de l'IS. Ce taux d'imposition de 25,83 % est donc retenu comme taux de référence pour le calcul de la preuve d'impôt.

Note 22 – Informations relatives aux parties liées

Personnes morales

NEURONES ne possède pas de société sœur. Il n'existe pas de transactions économiques avec la société Host Développement, actionnaire à hauteur de 46 % de NEURONES (à l'exception du versement du dividende annuel).

Dirigeants

La rémunération totale et globale des dirigeants a été de 520 000 euros bruts au titre de 2023 (fixe et variable). Les dirigeants n'ont perçu aucun autre élément de rémunération.

L.D.

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Cautions données

Il n'existe pas de caution donnée au 31 décembre 2023.

9.2. Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2023.

9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

	BM&A				KPMG				Autres				
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
(en milliers d'euros)													
Audit													
Commissariat aux comptes, examen des comptes sociaux et consolidés													
- société mère	30	26	17 %	14 %	26	26	16 %	14 %	-	-	-	-	
- filiales	126	142	72 %	78 %	125	152	80 %	84 %	7	22	100 %	100 %	
Missions accessoires (due diligence, etc.)	19	15	11 %	8 %	7	2	4 %	2 %	-	-	-	-	
TOTAL	175	183	100 %	100 %	159	180	100 %	100 %	7	22	100 %	100 %	

9.4. Effectifs moyens

	2022	2023
France	5 156	5 529
International	931	1 078
TOTAL	6 087	6 607

9.5. Événements postérieurs à la clôture


Néant.

9.6. Distribution de dividendes

Les comptes 2023 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 6 juin 2024. Le 6 mars 2024, le Conseil d'Administration a proposé le versement d'un dividende de 1,2 euro par action.

L.D.

Luc de CHAMMARD

✓ Certified by  you sign

Certifié conforme

7.3. RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé, soumettre notamment à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les éléments et la politique de rémunération des mandataires sociaux, le renouvellement du mandat d'un des commissaires aux comptes et vous informer des perspectives.

1. COMPTES CONSOLIDÉS

Commentaires sur l'activité du groupe au cours de l'année 2023

Depuis 2005, les comptes consolidés sont présentés en normes IFRS, conformément aux dispositions adoptées par l'Union Européenne.

En 2023, NEURONES a poursuivi sa croissance profitable. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 741,2 millions d'euros, à comparer aux 665,4 millions de l'année précédente (croissance globale de 11,4 % et organique de 11,1 %).

Les achats de sous-traitance poursuivent leur augmentation plus rapide que celle du chiffre d'affaires. En 2023, ils représentent 27,6 % de ce dernier (26,6 % en 2022). La proportion des effectifs en région et à l'étranger continue également de croître régulièrement.

Le résultat opérationnel passe de 72,9 à 75,9 millions d'euros. En taux, il représente 10,2 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'établit à 4,9 millions d'euros (proche de zéro en 2022). Il correspond principalement à des intérêts sur les placements de trésorerie en dépôts à terme à taux progressifs, diminués de la charge financière relative à l'application de la norme IFRS 16 sur les locations.

Le groupe a bénéficié de la stabilité du taux de base de l'IS en France (25 %) et de la baisse du taux de la CVAE (diminution de 0,9 million d'euros). La charge d'impôt est de 22,2 millions d'euros (à comparer aux 21,1 millions

de l'année précédente). Le taux moyen d'impôt sur les sociétés (IS + CVAE) est de 27,5 % (28,9 % en 2022).

Le résultat net s'établit à 58,6 millions d'euros (51,2 millions en 2022). Sa croissance (+13,1 %) est plus rapide que celle du chiffre d'affaires.

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère (49,4 millions d'euros) est en croissance de 12 % par rapport à 2022 (44,2 millions).

Commentaires sur la situation financière consolidée

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 52,9 millions d'euros, à comparer aux 46,1 millions de l'année précédente. Les droits d'utilisation (IFRS 16) se montent à 33,9 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles nettes augmentent de 8,8 millions d'euros à 24,8 millions d'euros fin 2023. Elles concernent essentiellement du matériel informatique lié aux activités de cloud computing et des agencements de locaux.

Les actifs financiers (10,8 millions d'euros) sont composés principalement de prêts 1 % logement et de dépôts de garantie.

L'actif d'impôt différé est de 6,1 millions d'euros. Il est constitué majoritairement par des différences temporaires d'imposition.

À 243 millions d'euros, les comptes clients et autres débiteurs sont en hausse de 6,7 %. Au global, ces créances et factures à établir représentent 80 jours de chiffre d'affaires (dont 13 jours pour les factures à établir).

Passif

Les provisions à long terme concernent les indemnités de départ en retraite, celles à court terme portant pour l'essentiel sur des risques sociaux.

Les dettes de loyers IFRS16, courantes et non-courantes, s'élèvent à 36,6 millions d'euros.

Le poste fournisseurs et autres créditeurs augmente de 11 % à 210 millions d'euros.

Flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement, après produits financiers nets et impôts, s'établit à 78,8 millions d'euros en 2023.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation reste quasi-stable (+ 1,4 million d'euros).

Les investissements productifs (Capex) ont consommé 18 millions d'euros (à comparer aux 10,6 millions d'euros en 2022). Ils concernent principalement les activités de cloud computing et notamment la nouvelle plateforme SecNumCloud, ainsi que les centres de services en général (matériels et logiciels informatiques, agencements...).

Le cash-flow libre – composé du résultat net, des amortissements et provisions, de la variation du besoin en fonds de roulement et diminué des investissements industriels nets – s'établit à 51,6 millions d'euros par rapport aux 37,7 millions d'euros de l'exercice précédent.

Après les opérations de haut de bilan (paiement de compléments de prix, versement d'un dividende de 26,7 millions d'euros, cessions, rachats d'actions à des associés minoritaires dans les filiales, augmentations de capital...), le groupe aura généré 23,4 millions d'euros de trésorerie en 2023, à comparer à une génération de 6,6 millions d'euros en 2022.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie (nette d'endettement financier) s'élève ainsi à 290,4 millions d'euros (271,8 millions d'euros en 2022).

Note sur la situation d'endettement de la société et du groupe

Le groupe dispose d'une trésorerie brute positive de 295,4 millions d'euros et d'un endettement financier de 5 millions d'euros. La situation d'endettement, au regard du volume des affaires, ne fait évidemment porter aucun risque sur la société.

L.D.

Perspectives

Historiquement, NEURONES a toujours cru plus vite que son univers de référence. L'exercice 2023 s'inscrit dans ce cadre : + 11,1 % de croissance organique à comparer à la progression de + 4,1 % du marché du Conseil et des Services Informatiques (source : Numeum – décembre 2023). Le potentiel du groupe est réel puisque sa part du marché français n'est que de l'ordre de 2 %. Grâce à son modèle de "multi-spécialiste" et sa forte présence sur les segments digital, cloud et cybersécurité, NEURONES devrait à nouveau connaître en 2024 une progression supérieure à celle du marché.

Prises de participations, mouvements de titres, opérations sur le capital et autres opérations juridiques

Au cours de l'année 2023, NEURONES SA a réalisé les opérations suivantes :

- acquisition d'environ 0,6 % du capital de Codilog (auprès de trois managers de cette filiale) ;
- acquisition (auprès d'un dirigeant d'une filiale d'Helpline) d'un peu plus de 0,07 % du capital d'Helpline ;
- augmentation de capital par émission de 50 500 nouvelles actions (représentant un peu plus de 0,2 % du capital) pour livrer le plan H d'attribution gratuite d'actions ;

Les filiales et sous-filiales de NEURONES SA ont procédé au cours de l'année 2023 aux opérations d'acquisition et de cession suivantes :

- Edugroupe a cédé 0,55 % du capital de Viaaduc à un dirigeant de cette société ;
- Finaxys a cédé la totalité de sa participation dans sa filiale belge ;
- Neurons IT a acquis 3,2 % du capital de Mobiapps auprès d'un ancien manager de la société ;
- Colombus Consulting a acquis 2,5 % de ses propres actions auprès d'un ancien dirigeant et d'un ancien manager, dont environ 70 % ont été ensuite cédés à des salariés de la société ;
- Mobiapps a acquis 70 % du capital de la société Webwag Mobile ;
- Mobiapps a cédé 0,07 % du capital d'Upgrade à un manager de cette société ;
- AS International Group a cédé 8 % du capital de Cyners à deux salariés de cette filiale et en a acquis 5 % auprès d'un autre minoritaire ;
- Colombus Consulting, qui détenait déjà 70 % du capital de Tempo and Co, en a acquis 1,5 % supplémentaire auprès d'une dirigeante de cette société ;
- Colombus Consulting a acquis 86,7 % de la holding du groupe de conseil Balthazar, ainsi que des participations minoritaires dans le capital des trois sociétés opérationnelles ;

Ont été également réalisées les opérations suivantes :

- Neurons IT a effectué une augmentation de capital aux fins de livraison de 2 000 nouvelles actions au bénéficiaire d'un plan d'attribution gratuite d'actions et à une deuxième augmentation de capital pour attribuer définitivement 2 199 actions à trois bénéficiaires. Ces deux augmentations représentent 0,19 % du capital à la date du 31 décembre 2023 ;
- Neurons IT a constitué la société Buzz Technologies avec les deux dirigeants de cette société qui détiennent ensemble 44 % du capital ;
- Iliade Consulting a réalisé une augmentation de capital en numéraire à laquelle a souscrit un manager de la société et ceci par émission de 102 nouvelles actions, représentant 0,19 % du capital au 31 décembre 2023 ;
- Iliade Consulting a procédé à une réduction de capital, non motivée par des pertes, par annulation de 224 actions auto-détenues et acquises auprès d'un manager de la société ;
- Colombus Consulting a effectué une réduction de capital, non motivée par des pertes, par annulation de 95 de ses propres actions (représentant 0,02 % du capital à la date de l'opération) ;
- Colombus Consulting a procédé à plusieurs augmentations de capital. Afin de livrer deux plans d'attribution gratuite d'actions, à une dirigeante et dix salariés de la société, la société a émis 2 400 nouvelles actions.

La société a également procédé à une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents au PEE par l'intermédiaire du FCPE. Dans ce cadre, 4 970 nouvelles actions ont été souscrites. Enfin, 12 193 nouvelles actions ont été émises en rémunération partielle des actions des sociétés du groupe Balthazar acquises par Colombus Consulting. Ces différentes augmentations représentent, au 31 décembre 2023, 4,27 % du capital ;

- AS International Group a participé à la création de la société Cyners (détention de 92 % du capital puis de 89 % à la suite d'une acquisition et deux cessions d'actions) ;
- Everience Germany a réalisé une augmentation de capital en numéraire, donnant lieu à l'émission de 2 300 nouvelles actions, à laquelle ont souscrit deux dirigeants de la société. A la suite de cette augmentation, Helpline détient 97,75 % du capital de sa filiale allemande ;
- Everience Italy a augmenté son capital par incorporation de réserves puis a procédé à une augmentation de capital en numéraire à laquelle quatre dirigeants et managers de cette société ont souscrit. Dans ce contexte, 1 048 actions nouvelles ont été émises, représentant un peu plus de 2 % du capital ;
- Finaxys a constitué, avec le dirigeant de cette filiale, la société Smarterz et détient 57 % du capital ;
- Helpline a réalisé trois augmentations de capital. La première et la deuxième, donnant respectivement lieu à l'émission de 1 000 et 3 341 nouvelles actions, avaient pour finalité la livraison de deux plans d'attribution gratuite d'actions, à un manager pour la première et à quinze salariés pour la seconde. Onze salariés de la société ont souscrit à 3 876 nouvelles actions dans le cadre de la dernière augmentation de capital en numéraire. Ces trois augmentations représentent, au 31 décembre 2023, un peu plus de 0,18 % du capital ;
- Experteam a augmenté deux fois son capital, la première fois par émission de 16 235 actions pour attribution définitive à quatre bénéficiaires d'un plan d'attribution gratuite d'actions, la seconde par émission de 16 948 actions nouvelles par apport en numéraire souscrites par un dirigeant et un manager. Ces 33 183 actions représentent un peu plus de 1,9 % du capital au 31 décembre 2023 ;
- Deodis a procédé à deux augmentations de capital, une en numéraire par émission de 1 630 nouvelles actions souscrites par un dirigeant et trois salariés, l'autre, donnant lieu à l'émission de 1 572 nouvelles actions attribuées gratuitement définitivement à cinq salariés. Ces 3 202 actions représentent environ 0,67 % du capital au 31 décembre 2023 ;
- Codilog a réalisé une augmentation de capital aux fins de livraison d'actions attribués gratuitement à un dirigeant et sept salariés de la société. Dans ce cadre, 3 489 nouvelles actions ont été émises (environ 0,8 % du capital) ;
- Codilog a constitué la société Intenz dont elle détient la totalité du capital ;
- Visian a créé Visian Azur, avec le dirigeant de cette filiale dont Visian détient 70 % du capital ;
- Cloud Temple a augmenté son capital par émission de 153 846 nouvelles actions attribuées définitivement à trois salariés bénéficiaires d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Une partie de ces opérations a conduit à une modification des pourcentages d'intérêt de NEURONES S.A. dans certaines sociétés du groupe.

L.D.

Activité des principales entités opérationnelles

Les contributions* aux principaux agrégats consolidés du groupe sont résumées ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>				
Société		Contribution au chiffre d'affaires 2023 *	Contribution au résultat opérationnel 2023 *	Contribution au résultat net 2023 *
Société mère	NEURONES	-	- 650	- 1 810
Filiales	Arondor	24 491	904	779
	AS International Group	45 688	3 926	3 221
	Cloud Temple	44 250	3 791	2 852
	Codilog	43 692	3 393	2 731
	Colombus Consulting	53 212	6 698	4 760
	Deodis	33 287	3 779	2 980
	Finaxys	38 017	2 430	2 342
	Helpline	228 225	24 979	20 175
	Iliade Consulting	23 041	4 076	3 038
	Intrinsec	24 423	2 029	1 665
	Neurones IT	135 689	10 069	7 737
	RS2i	23 436	5 534	4 318
	Autres	23 724	4 900	3 795
TOTAL		741 175	75 858	58 583

* Après élimination des flux entre sociétés et en incluant les filiales indirectes.

2. COMPTES SOCIAUX – NEURONES S.A.

Commentaires sur l'activité au cours de l'année 2023

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 166,8 millions d'euros à comparer à 151,1 millions pour l'exercice précédent. Il est constitué pour l'essentiel, de refacturations de ventes réalisées par des sociétés du groupe auprès de grands clients ayant contracté avec la société mère (jouant ainsi le rôle de point de facturation unique) et pour une faible part, de management fees et de refacturation d'autres services et achats mutualisés.

Le résultat d'exploitation est une perte de 0,2 million d'euros. Le résultat financier s'établit à -0,6 million d'euros. Après un produit d'impôt de 0,1 million d'euros, le résultat net social est une perte de 0,6 million d'euros.

Perspectives

NEURONES S.A. est depuis le 1^{er} janvier 2000 une société holding qui concentre les fonctions suivantes : direction groupe, finance, juridique, marketing et communication groupe et relation globale avec quelques grands comptes. La société vise à simplement équilibrer ses dépenses courantes d'exploitation en refacturant ses services à ses différentes filiales.

Affectation du résultat

Compte tenu d'un report à nouveau bénéficiaire de 14 659 697,29 euros et d'une perte de l'exercice de 637 977,39 euros, le bénéfice distribuable s'établit à 14 021 719,90 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale la distribution à titre de dividende d'une somme de 1,2 euro/action, soit un total estimé de 29 134 459,20 euros*.

Les dividendes distribués seraient prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable. Le complément, soit 15 112 739,30 euros*, serait imputé sur le compte prime d'émission qui s'établit à 30 593 421,36 euros au 31 décembre 2023.

À la suite de cette distribution, le compte report à nouveau serait nul et le compte prime d'émission passerait à 15 480 682,06 euros*.

Le dividende sera détaché le 12 juin et mis en paiement le 14 juin 2024.

La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Sont rappelées les distributions de dividendes réalisées au titre des trois exercices précédents :

2020 : 2 euros par action,
2021 : 1 euro par action,
2022 : 1,1 euro par action.

* Calcul effectué à partir du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2023, soit 24 278 716, qui sera ajusté le cas échéant.

L.D.

3. AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement, connu au 6 mars 2024, n'a d'impact significatif sur la structure financière du groupe.

Délais de règlement des fournisseurs (comptes sociaux)

La très grande majorité (> 95 %) des achats de NEURONES S.A. est réalisée auprès des sociétés du groupe. Au 31 décembre 2023, les en-cours fournisseurs de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours fournisseurs au 31/12/23 par plage d'échéance <i>(en milliers d'euros TTC)</i>	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Intra-groupe	(11)	44	(71)	(1330)	34 700	33 332
Tiers	229	-	-	650	368	1 247
TOTAL	218	44	(71)	(680)	35 068	34 579
Nombre de factures concernées			212		2 192	2 404
% du montant des achats de l'exercice					17,8 %	

Le délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement est : 60 jours nets, date de facture, ou 45 jours fin de mois.

Pour les fournisseurs intra-groupe, les factures échues non réglées correspondent à des situations où des ajustements sont nécessaires avec les clients finaux. Les factures qui concernent des fournisseurs tiers échues et non encore réglées au 31 décembre 2023, correspondent à des litiges.

Au 31 décembre 2022, les en-cours fournisseurs de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours fournisseurs au 31/12/22 par plage d'échéance <i>(en milliers d'euros TTC)</i>	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Intra-groupe	109	25	14	229	29 211	29 588
Tiers	207	31	6	54	847	1 145
TOTAL	316	56	20	283	30 058	30 733
Nombre de factures concernées			88		1 908	1 996
% du montant des achats de l'exercice					16,8 %	

Délais de règlement des clients (comptes sociaux)

Au 31 décembre 2023, les en-cours clients de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours clients au 31/12/23 par plage d'échéance <i>(en milliers d'euros TTC, hors FAE)</i>	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Tiers	144	494	273	4 752	33 382	39 045
Intra-groupe	5	(2)	9	70	401	483
TOTAL	149	492	282	4 822	33 783	39 528
Nombre de factures concernées			539		1 727	2 266
% du montant des ventes de l'exercice					16,7 %	

Le délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement est : 60 jours nets (date de facture) ou 45 jours fin de mois.

Les retards de règlement des grands clients sont liés à la complexité de leurs chaînes de règlement fournisseurs (bon à payer...). La part des factures échues correspondant à des litiges est minoritaire. Pour la plupart il s'agit de demandes de correction de détail (nombre de demi-journées, heures supplémentaires...) qui se règlent en général amiablement.

Au 31 décembre 2022, les en-cours fournisseurs de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours clients au 31/12/22 par plage d'échéance <i>(en milliers d'euros TTC, hors FAE)</i>	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Tiers	1 102	1 165	546	1 971	30 260	35 044
Intra-groupe	42	30	(6)	62	369	497
TOTAL	1 144	1 195	540	2 033	30 629	35 541
Nombre de factures concernées			628		1 677	2 305
% du montant des ventes de l'exercice					16,9 %	

L.D.

Activité en matière de recherche et développement

Les investissements de recherche et développement sont réalisés dans chacune des sociétés du groupe. Les coûts, correspondant essentiellement à des temps passés, sont constatés en charge l'année de leur survenance et ne sont pas immobilisés. Il n'a pas été identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.57.

4. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ, ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces aspects sont passés en revue dans le chapitre 2 ("Déclaration de Performance Extra Financière – DPEF") du présent rapport financier annuel.

5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Toutes les autorisations, délivrées par différentes Assemblées Générales, ainsi que l'ensemble des plans décidés sur le fondement de ces autorisations, ont expiré au cours des exercices antérieurs.

6. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet d'informer les actionnaires sur les attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice 2023, décidées par NEURONES ou ses filiales, au profit de leurs salariés et des mandataires sociaux.

Attributions gratuites d'actions NEURONES

Au cours de l'année 2023, aucun nouveau plan d'attribution gratuite d'actions n'a été décidé par le Conseil d'Administration.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des deux plans d'attribution gratuite d'actions sous période d'acquisition ou de conservation au 31 décembre 2023.

	Plan d'actions gratuites H	Plan d'actions gratuites I
Date de l'Assemblée Générale	04/06/2020	02/06/2022
Date du Conseil d'Administration	09/09/2020	02/06/2022
Durée et terme de la période d'acquisition	3 ans – 09/09/2023	3 ans – 02/06/2025
Durée et terme de la période de conservation	2 ans – 09/09/2025	2 ans – 02/06/2027
Nombre de bénéficiaires salariés (NEURONES et sociétés liées)	12 (4 et 8)	10 (7 et 3)
Nombre de bénéficiaires mandataires sociaux (NEURONES et sociétés liées)	-	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement	54 500	50 000
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2022	4 000	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2022	50 500	-
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2023	-	50 000
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2023	50 500	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital au 31/12/2023	-	0,21 %

Attributions gratuites d'actions de sociétés liées à NEURONES

Aucun mandataire de la société NEURONES ne s'est jamais vu attribuer gratuitement d'actions de sociétés liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou d'actions de sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 à raison de mandats et fonctions exercés dans la société ou ses filiales.

Au cours de l'exercice 2023, quatorze plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés par les Présidents de huit sociétés liées à NEURONES. L'attribution définitive des actions au terme de la période d'acquisition est toujours attachée à une condition de présence c'est-à-dire qu'un bénéficiaire doit avoir constamment été salarié ou mandataire social de la société ayant attribué les actions ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-1, et parfois de manière plus restrictive au sens du 1° dudit article. En plus de cette condition de présence (qui a toujours été appliquée), un plan peut être également soumis à des conditions de performance économique. Dans ce dernier cas, les actions définitivement attribuées aux bénéficiaires au terme de la période d'acquisition sont calculées par rapport à l'atteinte des performances fixées dans le règlement du plan.

L.D.

Les deux tableaux suivants présentent les détails des quatorze plans d'attribution gratuite d'actions des sociétés liées à NEURONES décidés en 2023 :

	Plan C Upgrade	Plan D Upgrade	Plan Colombus 2023 (1)	Plan Colombus 2023 (2)	Plan Colombus 2023 (3)	Plan Iliade 2023	Plan F Codilog
Date de l'Assemblée Générale	28/12/22	31/07/23	26/05/23	26/05/23	26/05/23	25/05/23	01/06/23
Date d'attribution par le Président	12/01/23	04/09/23	13/07/23	13/07/23	13/07/23	15/06/23	05/07/23
Valeur unitaire de l'action à la date d'attribution	18,13 €	25,51 €	112,92 €	112,92 €	112,92 €	332,84 €	121,65 €
Plan sous conditions de performance	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement	17 370	1 037	12 180	490	2 670	224	5 303
Pourcentage du capital au 31/12/2023		4,27 %		3,35 %		0,35 %	1,25 %
Terme de la période d'acquisition	12/01/25	04/09/25	13/07/24	13/07/26	13/07/27	15/06/25	05/07/25
Durée de la période	2 ans	2 ans	1 an	3 ans	4 ans	2 ans	2 ans
Terme de la période de conservation	N/A	N/A	13/07/25	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée de la période	-	-	1 an	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires	1	2	13	2	20	12	11
Nombre de bénéficiaires mandataires sociaux de la société	1	-	1	-	-	2	2
Nombre d'actions attribuées à ce(s) mandataire(s)	17 370	-	2 000	-	-	62	2 400
Nombre de bénéficiaires salariés de la société ou d'une société liée	-	2	12	2	20	10	9
Nombre d'actions attribuées à ces salariés par catégorie	-	Cadres : 1 037	Cadres : 10 180	Cadres : 490	Cadres : 2 670	Cadres : 162	Cadres : 2 903
Nombre d'actions attribuées durant l'année à chacun des dix salariés de la société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	Plan D Upgrade : 1 : 710 2 : 327		Plans 2023 (1) à (3) Colombus : 1 : 1 400 2-4 : 1 200 5-6 : 1 000 7-10 : 600			1 : 31 2-6 : 20 7 : 15 8 : 10 9 : 4 10 : 2	1 : 1 242 2 : 642 3-4 : 342 5 : 75 6-8 : 67 9 : 59

	Plan Deodis 2023 (1)	Plan Deodis 2023 (2)	Plan G Neurones IT	Plan H Neurones IT	Plan I Neurones IT	Plan J Helpline	Plan E Experteam
Date de l'Assemblée Générale	21/04/23	21/04/23	07/06/23	07/06/23	07/06/23	27/04/22	22/04/22
Date d'attribution par le Président	12/10/23	12/10/23	28/08/23	28/08/23	28/08/23	12/10/23	12/10/23
Valeur unitaire de l'action à la date d'attribution	64,32 €	64,32 €	43,28 €	43,28 €	43,28 €	56,18 €	1,77 €
Plan sous conditions de performance	-	Oui	Oui	Oui	-	-	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement	1 127	9 033	5 000	5 000	5 000	2 076	8 474
Pourcentage du capital au 31/12/2023		2,12 %		0,69 %		0,05 %	0,05 %
Terme de la période d'acquisition	01/07/25	01/06/26	31/01/27	31/01/28	28/05/27	01/08/25	12/10/25
Durée de la période	1 an 9 mois	2 ans 8 mois	3 ans 5 mois	4 ans 5 mois	3 ans 9 mois	1 an 10 mois	2 ans
Terme de la période de conservation	12/10/25	N/A	N/A	N/A	N/A	12/10/25	N/A
Durée de la période	3 mois	-	-	-	-	2 mois	-
Nombre total de bénéficiaires	5	7	1	1	1	11	2
Nombre de bénéficiaires mandataires sociaux de la société	1	1	-	-	-	1	1
Nombre d'actions attribuées à ce(s) mandataire(s)	233	2 550	-	-	-	356	4 237
Nombre de bénéficiaires salariés de la société ou d'une société liée	4	6	1	1	1	10	1
Nombre d'actions attribuées à ces salariés par catégorie	Cadres : 894	Cadres : 6 483	Cadres : 5 000	Cadres : 5 000	Cadres : 5 000	Cadres : 1 720	Cadres : 4 237
Nombre d'actions attribuées durant l'année à chacun des dix salariés de la société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	Plans 2023 Deodis : 1 : 1 583 2-6 : 980 7 : 312 8-9 : 233 10 : 194		Plans G, H et I Neurones IT : 1 : 10 000 2 : 5 000			1-2 : 356 3-5 : 178 6 : 107 7 : 100 8-10 : 89	1 : 4 237

L.D.

Sont rappelés ci-dessous (classés par chronologie du terme de la période d'acquisition) les plans attribués par les sociétés liées sur les exercices antérieurs à 2022 et toujours sous période d'acquisition au 31 décembre 2023 :

	Plan Colombus 2021 (2)	Plan A Upgrade	Plan D Neurones IT	Plan E Neurones IT	Plan A Mobiapps	Plan A Visian	Plan I Helpline	Plan D Experteam	Plan Deodis 2022
Date de l'Assemblée Générale	04/12/20	22/03/22	31/05/21	31/05/21	27/05/21	30/06/21	27/04/22	22/04/22	27/04/22
Date d'attribution par le Président	20/01/21	23/03/22	09/07/21	09/07/21	09/07/21	09/07/21	20/07/22	20/07/22	21/07/22
Terme de la période d'acquisition	20/01/24	23/03/24	09/07/24	09/07/24	09/07/24	09/07/24	20/07/24	20/07/24	21/07/24
Nombre d'actions attribuées gratuitement	3 250	4 512	5 400	22 728	60	33 000	4 553	10 176	997
- dont attribuées aux mandataires sociaux de la société	-	4 512	-	-	60	11 000	1 630	4 361	225
Nombre total de bénéficiaires	10	1	3	5	1	3	15	3	3
- dont mandataires sociaux de la société	-	1	-	-	1	1	2	1	1
Nombre d'actions caduques entre l'attribution et le 31 décembre 2023	-	-	1 350	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31 décembre 2023	3 250	4 512	4 050	22 728	60	33 000	4 553	10 176	997
Pourcentage du capital de la société concernée au 31 décembre 2023	-	-	-	2 plans Neurones IT : 1,22 %	3,21 %	2,61 %	-	-	0,21 %

	Plan E Codilog	Plan Colombus 2021 (5)	Plan Colombus 2021 (3)	Plan B Upgrade	Plan C Experteam	Plan H Helpline	Plan Colombus 2022 (2)	Plan Colombus 2021 (6)	Plan A Scalesquad	Plan Colombus 2022 (3)
Date de l'Assemblée Générale	01/06/22	08/10/21	04/12/20	22/03/22	22/04/22	27/04/22	31/03/22	08/10/21	30/06/21	31/03/22
Date d'attribution par le Président	01/08/22	26/11/21	20/01/21	23/03/22	22/04/22	27/04/22	30/05/22	26/11/21	16/12/22	30/05/22
Terme de la période d'acquisition	01/08/24	26/11/24	20/01/25	23/03/25	22/04/25	27/04/25	30/05/25	26/11/25	16/12/25	30/05/26
Nombre d'actions attribuées gratuitement	3 672	5 295	600	12 499	122 726	46 650	5 800	1 140	317 591	1 670
- dont attribuées aux mandataires sociaux de la société	748	-	-	12 499	36 818	21 050	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires	10	12	8	2	5	21	10	11	5	15
- dont mandataires sociaux de la société	2	-	-	2	1	2	-	-	-	-
Nombre d'actions caduques entre l'attribution et le 31 décembre 2023	-	200	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31 décembre 2023	3 672	5 095	600	12 499	122 726	46 650	5 800	1 140	317 591	1 670
Pourcentage du capital de la société concernée au 31 décembre 2023	0,86 %	-	-	2 plans Upgrade : 3,94 %	2 plans Experteam : 0,77 %	2 plans Helpline : 1,15 %	-	-	1,43 %	6 plans Colombus : 3,83 %

7. ACTIONS PROPRES – AUTO-DÉTENTION

Au 31 décembre 2023, la société détenait 4 376 de ses propres actions qui figurent au bilan de son contrat de liquidité.

8. PARTICIPATION DES SALARIÉS

Les salariés ne détiennent aucune action de la société NEURONES au titre d'un PEE, d'un FCPE ou au titre de la période d'indisponibilité prévue à l'article L.3324-10 du Code du travail.

9. AUTORISATION POUR LA SOCIÉTÉ D'ACQUÉRIR SES PROPRES ACTIONS ET DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTO-DÉTENUES

La mise en œuvre d'un programme de rachat par la société de ses propres actions s'inscrit dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 2 juin 2022 a renouvelé l'autorisation pour la société de procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée de l'autorisation : dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 2 décembre 2023),
- part maximale du capital à acquérir : 10 %,
- prix d'achat maximum : 55 euros par action (hors frais d'acquisition),
- quotité maximale acquise en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement : 5 % du capital.

Le jour même, le Conseil d'Administration a publié le descriptif du programme de rachat autorisé par l'Assemblée et la mise en œuvre effective de ce programme à compter du 3 juin 2022 et poursuivant le seul objectif d'animation du marché des titres de la société dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec le CIC.

Entre le 1^{er} janvier et le 8 juin 2023, dans le cadre de ce programme, 29 372 actions ont été acquises et 28 851 actions ont été vendues à travers le contrat de liquidité. A cette date, 6 850 actions figuraient au bilan du contrat de liquidité.

L.D.

L'Assemblée Générale du 8 juin 2023 a renouvelé l'autorisation consentie au Conseil d'Administration de procéder au rachat des propres actions de la société. Les principales caractéristiques de l'autorisation, qui prive d'effet l'autorisation susmentionnée, sont :

- durée de l'autorisation : dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 8 décembre 2024),
- part maximale du capital à acquérir : 10 %,
- prix d'achat maximum : 75 euros par action (hors frais d'acquisition),
- quotité maximale acquise en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement : 5 % du capital.

Le Conseil d'Administration a immédiatement décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat poursuivant le seul objectif d'animation du marché des titres de la société dans le cadre du contrat de liquidité. Entre le 9 juin et le 31 décembre 2023, 38 765 actions ont ainsi été acquises et 41 239 actions ont été vendues à travers le contrat de liquidité, de sorte qu'au 31 décembre 2023, la société détenait 4 376 de ses propres actions, toutes figurant donc au bilan du contrat de liquidité pour une valeur de 380 980,86 euros.

Le 12 décembre 2023, le Conseil a décidé de remplacer le programme en cours par un programme ayant pour objectifs l'animation du cours dans le cadre du contrat de liquidité et l'annulation des actions acquises. Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises dans le cadre du deuxième objectif a été fixé par le Conseil à 1 950 000, soit environ 8 % du capital. Le prix maximum d'acquisition est de 50 euros par action, hors frais d'acquisition. En 2023, aucune action n'a été acquise dans le cadre du deuxième objectif.

La société souhaite conserver l'opportunité de procéder à l'achat de ses propres actions avec les possibles finalités suivantes :

- leur annulation ultérieure,
- la couverture :
 - de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de la société, d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ou par attribution gratuite d'actions,
 - de titres financiers donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- l'animation du cours par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers,
- la conservation des actions achetées et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 6 juin 2024 (17^e résolution) de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au rachat des propres actions de la société avec les principales modalités suivantes :

- délégation valable pour une durée de 18 mois, à compter de l'Assemblée,
- les rachats d'actions pourront être réalisés par intervention sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs,
- prix maximum d'achat fixé à 75 euros par action,
- nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société limité à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social (soit, à titre indicatif, 2 427 871 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2023, représentant un montant maximum d'achat, hors frais d'acquisition, de 182 090 325 euros), étant précisé que le nombre d'actions maximum acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital,
- ce nombre d'actions et la limite d'achat seront ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou de décisions touchant le capital social.

Dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires toutes les informations relatives aux achats d'actions et cessions effectivement réalisés.

Cette autorisation priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet et remplacerait donc celle donnée par l'Assemblée Générale du 8 juin 2023.

La mise en œuvre effective d'un programme de rachat d'actions relèvera du Conseil d'Administration. Dans cette hypothèse, la société diffusera un descriptif du programme, conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF en vigueur.

Il est par ailleurs rappelé que l'autorisation donnée par l'Assemblée au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues prend fin le 6 juin 2024. Le Conseil d'Administration souhaite continuer à disposer de la possibilité d'acquérir des actions dans le but des les annuler. Il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 6 juin 2024 de déléguer ses pouvoirs, pour une durée de vingt-quatre mois, à l'effet de permettre au Conseil d'Administration, d'annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce. Jusqu'à 10 % des actions composant le capital social pourraient ainsi être annulés par période de vingt-quatre mois en vertu de l'autorisation.

10. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Le Conseil d'Administration souhaite disposer à tout moment de la possibilité de procéder à l'attribution gratuite d'actions, un dispositif favorable qui permet de renforcer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires, en les associant directement aux performances de la société. Il sera ainsi proposé à l'Assemblée Générale du 6 juin 2024 de renouveler l'autorisation à donner au Conseil d'Administration.

L'autorisation en vigueur est celle donnée par l'Assemblée Générale du 2 juin 2022 et valable pour une durée de 24 mois soit jusqu'au 4 juin 2024. Le Conseil d'Administration en a fait usage une fois jusqu'au 31 décembre 2023, en attribuant gratuitement, le 2 juin 2022, 50 000 actions sur les 240 000 autorisées.

Le Conseil d'Administration rend compte aux actionnaires, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, dans un rapport spécial contenant les mentions visées à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu des autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil.

11. AUTORISATIONS D'AUGMENTER LE CAPITAL

Selon les modalités mentionnées dans le rapport de gestion et au sein du chapitre 6.3 du rapport financier annuel 2021, sept résolutions ont été soumises à l'Assemblée du 2 juin 2022 pour autoriser le Conseil à augmenter le capital avec des objectifs et dans des conditions et contextes différents. Ces résolutions, de nature extraordinaire, ont été approuvées par l'Assemblée et ont une durée de validité de 26 mois, soit jusqu'au 2 août 2024.

Les délégations consenties au Conseil par l'Assemblée du 2 juin 2022 portaient sur les objets suivants :

- délégation pour augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires à émettre, en numéraire ou par compensation de créances et/ou par incorporation de réserves, primes et bénéfices par l'attribution gratuite d'actions et/ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes (19^e résolution),
- délégation pour augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public, d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires à émettre, en numéraire ou par compensation de créances (20^e résolution),
- délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par placement privé conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier (21^e résolution),

L.D.

- délégation à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportant augmentation de capital, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables et dans la limite de 10 % du capital au moment de l'émission (23^e résolution),
- délégation à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'Offre Publique d'Echange initiée par la société (24^e résolution).

Pour chacune des émissions décidées en application des délégations objet des 19^e, 20^e et 21^e résolution, l'Assemblée a autorisé le Conseil à augmenter sur ses seules décisions, dans le respect du plafond global faisant l'objet de la résolution évoquée ci-après et dans la limite de 15 % de l'émission initiale, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale conformément à l'article R.225-118 du Code de commerce, le nombre d'actions ordinaires ou valeurs mobilières à émettre si le Conseil constatait une demande excédentaire (22^e résolution).

Pour l'ensemble des émissions qui seraient décidées par le Conseil, en vertu des délégations ci-dessus consenties, l'Assemblée a fixé comme suit le plafond des émissions (25^e résolution) :

- le montant nominal maximum global des augmentations de capital à neuf millions d'euros (9 000 000 €), étant précisé qu'est inclus dans

ce plafond, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société à quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €).

Par ailleurs, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail et en conséquence des résolutions qui précèdent, le Conseil a soumis à l'Assemblée du 2 juin 2022 une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Cette résolution avait été rejetée par l'Assemblée.

Il est rappelé que l'ensemble des délégations, de compétences et de pouvoirs, accordées par l'Assemblée ou Conseil en cours de validité durant l'exercice clos et l'usage qui aurait pu en être fait par le Conseil sont indiqués au sein du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Il est proposé à l'Assemblée du 6 juin 2024 de renouveler l'ensemble des délégations d'augmentation de capital selon les mêmes modalités et dans les mêmes conditions et de rejeter la résolution relative à l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE.

12. ÉTAT DE LA DILUTION CUMULÉE AU TITRE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

	Situation au 31/12/2023	Titres auto détenus (hors contrat liquidité)	Instruments dilutifs stock options	Instruments dilutifs actions gratuites	Total
Nombre d'actions	24 278 716	-	-	50 000	24 328 716
% dilution	-	-	-	0,21 %	0,21 %

13. OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement général de l'AMF, il est précisé les opérations sur titres réalisées par les dirigeants et ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

Durant l'exercice 2023, Luc de Chamhard, Président-directeur général, a réalisé les opérations sur titres suivantes :

- 2 juin 2023 : donation de 200 000 actions en pleine propriété à sa petite-fille, mineure ;
- 9 juin 2023 : donation-partage de 2 116 194 actions en pleine propriété au bénéfice de ses trois enfants ;
- 9 juin 2023 : donation avec réserve d'usufruit de 119 503 actions à deux de ses enfants ;
- 12 juin 2023 : acquisition de 14 235 actions ;
- 29 juin 2023 : donation de 580 000 actions à des dirigeants du groupe ;

Durant l'exercice 2023, Bertrand Ducurtil, Directeur général délégué, a réalisé les opérations sur titres suivantes :

- 12 juin 2023 : cession de 25 000 actions ;
- 29 juin 2023 : donation reçue de 150 000 actions ;
- 29 juin 2023 : donation-partage de 57 000 actions à ses enfants

Enfin, Daphné de Chamhard, représentant permanente d'Host Développement, a acquis 5 992 actions le 12 juin 2023.

14. FACTEURS DE RISQUES

L'analyse des risques est effectuée dans la partie 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

15. FAITS EXCEPTIONNELS, LITIGES ET PROCÉDURES EN COURS

À la connaissance des dirigeants, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir eu ou d'avoir une incidence significative négative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du groupe.

16. CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration et, en conséquence, de donner quitus à celui-ci pour sa gestion au cours dudit exercice et d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote..

Le Conseil d'Administration

L.D.

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION : TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice					
• Capital social	9 714 345	9 687 086	9 691 286	9 691 286	9 711 486
• Nombre d'actions ordinaires existantes	24 285 862	24 217 716	24 228 216	24 228 216	24 278 716
• Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de vote	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
• Chiffre d'affaires hors taxes	131 828 057	136 879 786	144 443 158	151 115 740	166 815 484
• Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 484 448	4 232 597	7 865 319	36 616 807	(638 737)
• Impôts sur les bénéfices	(188 421)	(476 354)	(244 103)	(168 066)	108 338
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 231 311	3 698 492	7 882 206	36 386 781	(637 977)
• Résultat distribué	4 857 172	48 435 432	24 228 216	26 651 038	29 134 459
Résultat par action					
• Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,30	0,15	0,31	1,50	(0,03)
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,30	0,15	0,33	1,50	(0,03)
• Dividende attribué à chaque action	0,20	2	1	1,1	1,2*
Personnel					
• Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	18	20	22	23	23
• Montant de la masse salariale de l'exercice	1 567 229	1 459 368	1 546 304	1 732 920	1 787 182
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	684 120	644 368	660 867	743 847	765 759

* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale (troisième résolution) du 6 juin 2024.

L.D.



KPMG SA
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris
France

Neurones S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Neurones S.A.

205 avenue Georges Clémenceau - Immeuble Le Clémenceau 1 - 92000 Nanterre



KPMG SA
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



BM&A
11 rue de Laborde
75008 Paris
France

Neurones S.A.

205 avenue Georges Clémenceau - Immeuble Le Clémenceau 1 - 92000 Nanterre
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Neurones S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Neurones S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3 – Contrats de location (IFRS 16) de l'annexe des comptes consolidés concernant la correction d'erreur portant sur les contrats de location.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires 'Prestations de services'

Description du risque identifié

Le groupe Neurons opère sur le marché des services professionnels numériques.

Comme indiqué dans la note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les contrats pluriannuels et les contrats basés sur des ressources est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode d'acquisition du droit à facturer ou la méthode de l'avancement. Le cas échéant, l'avancement est calculé sur la base des coûts engagés.

Selon ces deux méthodes, le chiffre d'affaires est reconnu sur la période au cours de laquelle le service est rendu, indépendamment du rythme de facturation.

Compte tenu du volume important de contrats et de la spécificité des services rendus, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires 'prestations de services' comme un point clé de notre audit.

Notre réponse au risque

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires 'prestations de services' inclut la prise de connaissance de l'environnement de contrôle interne et des procédures de substance.

Nous avons analysé les procédures mises en œuvre dans le groupe et relatives à la contractualisation, à la facturation, à la comptabilisation, et à la réalisation et au suivi des prestations de services.

Nos procédures de substance ont notamment consisté à examiner, sur la base d'un échantillon de contrats, la correcte reconnaissance du chiffre d'affaires 'prestations de services' par la mise en œuvre des diligences suivantes :

- rapprochement des données contractuelles avec les données de gestion et comptables ;
- appréciation de la concordance des coûts encourus issus du suivi opérationnel avec les données comptables ;
- appréciation de la concordance du droit à facturer avec les données comptables ;
- obtention des preuves d'encaissement pour les sommes déjà perçues au 31 décembre 2023 ;
- vérification de l'exactitude arithmétique du chiffre d'affaires rattaché à l'exercice.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés.

Neurons S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Neuronex S.A. par l'assemblée générale du 25 juin 2004 pour le cabinet KPMG SA et du 30 juin 1997 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 27^{ème} année, dont respectivement 20 et 24 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 25 avril 2024
KPMG SA

Paris, le 25 avril 2024
BM&A

Camille Mouysset

Camille Mouysset
Associée

Thierry Bellot

Thierry Bellot
Associé

Céline Claro

Céline Claro
Associée

Neurones S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023

4 Comptes consolidés

4.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022*	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	Notes 1/2	46 074	52 863
Droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	32 808	33 876
Immobilisations corporelles	Note 4	15 966	24 849
Actifs financiers	Note 5	9 522	10 754
Actifs d'impôt différé	Note 6	5 276	6 096
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		109 646	128 438
ACTIFS COURANTS			
Stocks	Note 7	353	709
Créances d'impôt exigibles		6 369	4 367
Clients et autres débiteurs	Note 8	227 791	242 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	272 058	297 758
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		506 571	545 813
TOTAL ACTIFS		616 217	674 251

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022*	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital		9 691	9 711
Primes		31 403	31 383
Réserves et résultat consolidés		289 490	313 295
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	Note 10	330 584	354 389
Participations ne donnant pas le contrôle		44 998	53 518
CAPITAUX PROPRES		375 582	407 907
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	Note 11	6 128	6 495
Passifs financiers non courants	Note 9	110	1 510
Dettes de loyers non courantes (IFRS 16)	Note 3	27 296	29 416
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		33 534	37 421
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	Note 12	1 701	2 366
Dettes d'impôt exigibles		7 994	3 481
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	189 221	209 986
Dettes de loyers courantes (IFRS 16)	Note 3	8 012	7 221
Passifs financiers courants et découverts bancaires	Note 9	173	5 869
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		207 101	228 923
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		616 217	674 251

* bilan d'ouverture proforma : voir ajustements Note 3 – Contrats de location (IFRS 16)

4.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2022	2023
Ventes de logiciels et équipements		3 810	3 052
Ventes de prestations de services		661 569	738 123
CHIFFRE D'AFFAIRES		665 379	741 175
Achats consommés		-	-
Charges de personnel	Note 15	(356 263)	(394 419)
Charges externes	Note 16	(214 998)	(248 581)
Impôts et taxes		(7 626)	(8 520)
Dotations aux amortissements	Note 17	(7 350)	(8 024)
Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	(8 056)	(7 876)
Dotations et reprises aux provisions	Note 17	(422)	(274)
Autres produits	Note 18	4 166	4 035
Autres charges	Note 18	(1 937)	(1 659)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		72 893	75 857
- en pourcentage du chiffre d'affaires		11,0 %	10,2 %
Produits financiers		1 693	6 342
Charges financières		(910)	(463)
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)		(814)	(971)
Résultat financier net	Note 19	(31)	4 908
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		72 862	80 765
- en pourcentage du chiffre d'affaires		11,0 %	10,9 %
Impôt sur les résultats	Notes 20/21	(21 091)	(22 183)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		51 771	58 582
- en pourcentage du chiffre d'affaires		7,8 %	7,9 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		51 771	58 582
dont :			
• Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)		44 243	49 410
• Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêt minoritaires)		7 528	9 172
Résultat net par action non dilué (part du groupe) - en euros		1,83	2,04
Résultat net par action dilué (part du groupe) - en euros		1,82	2,03

État du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Résultat de la période	51 771	58 582
Autres éléments du résultat global : écarts actuariels sur les régimes de retraite, nets d'impôt	(2 027)	(50)
Autres éléments du résultat global : écarts de conversion (activités en devises étrangères)	281	(106)
Résultat global	50 025	58 426
dont :		
• quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)	42 657	49 230
• quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	7 368	9 196

4.3. AUTRES ÉLÉMENTS

Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Résultat de l'ensemble consolidé	51 771	58 582
Élimination des éléments non monétaires :		
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 518	8 881
• Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	8 056	7 876
• Charges/(Produits) liés aux stocks options et assimilés	3 361	4 394
• Effet de l'actualisation des créances et dettes à plus d'un an	135	192
• Moins-values/(Plus-values) de cession, nettes d'impôt	(33)	(15)
• Moins-values/(Plus-values) de rupture de baux (IFRS 16)	(609)	(331)
• Moins-values/(Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt	(30)	(819)
Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt	71 169	78 760
• Produits financiers nets	31	(4 908)
• Impôts dus	21 091	22 183
Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt	92 291	96 035
Variation de la trésorerie sur :		
• Besoin en fonds de roulement d'exploitation*	(13 190)	1 393
• Impôts versés	(24 132)	(25 353)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	54 969	72 075
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles*	(10 605)	(17 982)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	56	77
Produits de cessions d'actifs financiers	312	846
Acquisition d'actifs financiers	(1 706)	(2 067)
Acquisition de sociétés, sous déduction de la trésorerie acquise	(307)	(3 178)
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(2 316)	(1 433)
Souscription/augmentation de capital par des minoritaires de filiales	1 814	1 084
Cessions de titres consolidés, nettes d'impôt	496	1 085
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(12 256)	(21 568)
Réduction de capital	-	-
Rachat et revente par la société de ses propres titres	(107)	57
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère*	(24 224)	(26 647)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	(4 639)	(1 791)
Augmentation des dettes financières	68	6 394
Remboursement des dettes financières	(316)	(2 590)
Remboursement de dettes de loyers (IFRS 16)*	(6 826)	(7 391)
Intérêts financiers nets	(31)	4 908
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(36 075)	(27 060)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 638	23 447
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	252	34
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	265 074	271 964
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	271 964	295 445

* cf. Note 14

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

CAPITAUX PROPRES	Capital	Primes	Réserves consolidées*	Réserve paiements fondés sur des actions	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe**	Participations ne donnant pas le contrôle***	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>									
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	9 691	31 403	231 186	1 834	(261)	37 706	311 559	41 360	352 919
Mouvements de l'exercice 2022									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	44 243	44 243	7 528	51 771
• Ecart actuariels	-	-	(1 814)	-	-	-	(1 814)	(213)	(2 027)
• Écart de conversion	-	-	228	-	-	-	228	53	281
<i>Résultat global</i>	-	-	<i>(1 586)</i>	-	-	<i>44 243</i>	<i>42 657</i>	<i>7 368</i>	<i>50 025</i>
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	2 996	-	-	2 996	365	3 361
• Changements et correction IAS 8	-	-	(494)	-	-	-	(494)	-	(494)
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	76	-	76	26	102
• Affectation du résultat 2021	-	-	39 540	(1 834)	-	(37 706)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère	-	-	(24 224)	-	-	-	(24 224)	-	(24 224)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	(180)	-	-	-	(180)	(5)	(185)
• Variation de périmètre	-	-	(1 806)	-	-	-	(1 806)	545	(1 261)
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-	-	<i>12 836</i>	<i>1 162</i>	<i>76</i>	<i>(37 706)</i>	<i>(23 632)</i>	<i>931</i>	<i>(22 701)</i>
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	<i>(4 661)</i>	<i>(4 661)</i>
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	9 691	31 403	242 436	2 996	(185)	44 243	330 584	44 998	375 582
Mouvements de l'exercice 2023									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	49 410	49 410	9 172	58 582
• Ecart actuariels	-	-	(44)	-	-	-	(44)	(6)	(50)
• Écart de conversion	-	-	(136)	-	-	-	(136)	30	(106)
<i>Résultat global</i>	-	-	<i>(180)</i>	-	-	<i>49 410</i>	<i>49 230</i>	<i>9 196</i>	<i>58 426</i>
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	3 849	-	-	3 849	545	4 394
• Opérations sur capital	20	(20)	-	-	-	-	-	-	-
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	(263)	-	(263)	(70)	(333)
• Affectation du résultat 2022	-	-	47 239	(2 996)	-	(44 243)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère	-	-	(26 647)	-	-	-	(26 647)	-	(26 647)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	(1 821)	-	-	-	(1 821)	(1 038)	(2 859)
• Variation de périmètre	-	-	(543)	-	-	-	(543)	1 665	1 122
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	<i>20</i>	<i>(20)</i>	<i>18 228</i>	<i>853</i>	<i>(263)</i>	<i>(44 243)</i>	<i>(25 425)</i>	<i>1 102</i>	<i>(24 323)</i>
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	<i>(1 778)</i>	<i>(1 778)</i>
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	9 711	31 383	260 484	3 849	(448)	49 410	354 389	53 518	407 907

* Dont réserve de conversion (-1 643 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

** Part des capitaux propres attribuable aux propriétaires de la mère.

*** Part des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, elles correspondent aux actions détenues par les dirigeants des filiales.

4.4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

NEURONES, Société Anonyme, dont le siège social est situé au 205, avenue Georges Clemenceau – 92000 – Nanterre (France), est un groupe de Conseil et de Services Numériques.

2. DIFFUSION DES ÉTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés 2023 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 6 mars 2024 pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juin 2024.

Les états financiers consolidés de NEURONES pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné par "le groupe") et la quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

3. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Elles diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB. Cette conformité couvre les définitions, modalités de comptabilisation, d'évaluation et de présentation telles que prévues par les IFRS, ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été mises en œuvre d'une manière permanente pour l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2022 et ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

4.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie à court terme, des paiements fondés sur des actions et de certains actifs financiers non courants, évalués à la juste valeur.

4.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants publiés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période concernée, s'il n'affecte que cette période, ou, au cours de la période concernée et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement. NEURONES n'anticipe pas, à la clôture, de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

Les principaux postes, sur lesquels des estimations sont réalisées, concernent : les coûts prévisionnels des contrats de prestation au forfait suivis à l'avancement, les dépréciations d'actifs, les engagements de retraite, la valorisation des paiements fondés sur des actions et les provisions. Les hypothèses retenues sont précisées dans les notes correspondantes de l'annexe.

4.3. Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Ce dernier contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements, du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Leurs principes comptables sont modifiés, si nécessaire, afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables de NEURONES.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées, à la date de prise de contrôle, au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise.

Les modifications du pourcentage de détention du groupe dans une filiale, qui n'entraînent pas de perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une société, il décomptabilise les actifs, les passifs et tous les autres éléments relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle en résultant est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe, sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont annulés par contrepartie des titres mis en équivalence, à concurrence des parts d'intérêt du groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2023, toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont des filiales.

La liste des entreprises consolidées figure dans le paragraphe 5 ci-après "Périmètre de consolidation".

4.4. Immobilisations incorporelles

Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition est évalué comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne conférant pas le contrôle de l'entreprise acquise,
- majorée, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, de la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans la société acquise,
- diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Quand la différence est négative, un profit, au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la méthode pour déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée est la suivante :

- la contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes et aux rémunérations d'employés ou d'anciens propriétaires pour services futurs ;
- les coûts liés à une acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus ;
- toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est constaté en capitaux propres. En revanche, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

Pour les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004, le groupe a choisi, selon les dispositions de la norme IFRS 3, de ne pas retraiter ceux qui sont issus de regroupements d'entreprises. Ils sont donc maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur (voir ci-après "4.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

Contrats et relations contractuelles clients

Les contrats et relations contractuelles clients sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ils résultent, pour la plupart, de rachats d'activité et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par ces contrats. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des contrats correspondants.

Dans le cas de contrats d'assistance technique renouvelables périodiquement, la durée d'utilité est indéterminée. La période pendant laquelle les contrats généreront des entrées de trésorerie nette au profit du groupe est ainsi sans limite prévisible. Dans ce cas, ils ne sont pas amortis et font l'objet d'un test annuel de dépréciation, de même que chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur (voir ci-après 4.8 "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

4.5. Autres immobilisations incorporelles

Le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour un usage interne, sont amorties sur leur durée d'utilisation, comprise généralement entre un et trois ans, dès que le bien est prêt à être mis en service.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne "Dotations aux amortissements".

4.6. Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location, qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée, en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires reconnaissent, à l'actif du bilan, sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location, quelle que soit leur nature (location simple ou location financement).

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs non effectués à cette date, actualisés au taux

d'intérêt implicite du contrat de location (si ce taux est facilement disponible) ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent une part fixe, une part variable fondée sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou dans le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro (dans le cas d'une réduction du périmètre locatif).

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend : la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur. Il est amorti sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

La durée de location retenue correspond à la partie non résiliable, aux options de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain. Pour les baux 3/6/9, une durée de location de 9 ans est retenue, sauf quand la décision est prise de rompre le bail à l'issue d'une des deux premières périodes triennales.

Les exemptions permises par IFRS 16 sont appliquées. Il s'agit du traitement des contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou portant sur une faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

Modalités de présentation

Dans l'état de la situation financière, il a été choisi de présenter les actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et, les dettes de location, séparément des autres passifs.

L'application d'IFRS 16 conduit à présenter les charges liées aux contrats de location en dotations aux amortissements du droit d'utilisation et en charges financières. Ces paiements de loyers sont désormais divisés en sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur la dette de loyer et au remboursement de cette dernière. Dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, le groupe fait apparaître le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés.

4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes, dès que le bien est prêt à être mis en service :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

4.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les valeurs comptables de ces actifs sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Pour ce faire, les actifs sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement

des flux de trésorerie identifiables. Le découpage en UGT est réalisé au niveau des entités juridiques. Chaque filiale correspond à une UGT.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée. Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année au 31 décembre.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou immobilisations incorporelles en cours

La méthode de suivi mise en place pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs incorporels est la méthode des DCF (flux de trésorerie actualisés). Elle est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable qui correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en "Dépréciations d'actifs" dans le calcul du résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles, même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, à durée d'utilité définie, est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur (passés en revue à chaque clôture).

Pour effectuer ce test, les immobilisations corporelles sont également regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

La valeur comptable de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable et correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel, en "Dépréciation d'actifs".

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est imputée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

Une perte de valeur, comptabilisée pour un autre actif que les écarts d'acquisition, est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.9. Actifs financiers

Titres non consolidés

Conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur conformément aux caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers et du modèle de gestion du groupe.

Dans ce cas, toute variation normale de juste valeur, positive ou négative, est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou indiqué comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés ainsi si le groupe gère des placements et prend des décisions d'achat ou de vente sur la base de leur juste valeur, en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers, à l'exception des créances ne comportant pas de composante financière, dont l'échéance est supérieure à un an et ne portant pas d'intérêts, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

4.10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan (pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs), à l'exception des éléments suivants :

- écarts d'acquisition,
- différences temporelles liées à des participations, dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est comptabilisé au titre des actifs et passifs liés aux contrats de location.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2010, la CVAE entre dans le champ d'application d'IAS 12.

4.11. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût, selon la méthode du prix moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Cette dernière est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée, au cas par cas, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.12. Créances

Les créances sont comptabilisées au prix de transaction diminué des dépréciations constatées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la somme des flux de trésorerie futurs estimés.

4.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur (en contrepartie par le compte de résultat).

Conformément à la norme IAS 7, la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'actif ou du passif de trésorerie à la date de clôture.

Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique "Produits financiers".

4.14. Actions propres

Les actions propres sont affectées en diminution des réserves consolidées pour le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables.

En cas de cession ultérieure des titres, le résultat, ainsi que les effets d'impôt correspondants, sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

4.15. Paiements fondés sur des actions

Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation, à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, pro-rata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, est constatée en charge, par contrepartie des capitaux propres.

4.16. Avantage au personnel

Régime à prestations définies : provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux normatif de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les gains et pertes actuariels, générés par les changements d'hypothèses démographiques ou financières, sont comptabilisés en "autres éléments du résultat global".

Par ailleurs, l'application d'IAS 19 révisée conduit à décomposer l'évolution de la dette entre le coût des services rendus, à présenter en résultat opérationnel, et le coût financier (correspondant aux intérêts de la dette calculés sur la base du taux d'actualisation), à présenter en résultat financier.

Etant donné le montant de la dette liée aux engagements de retraite, l'impact du coût financier est non significatif sur la période.

4.17. Autres engagements sociaux

Médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur dans les sociétés du groupe ne prévoient pas de dispositions relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point.

4.18. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsqu'il est constaté une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions non courantes sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

4.19. Passifs financiers

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Il ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers correspondent essentiellement à des découverts bancaires.

4.20. Autres passifs non courants

Aucun autre passif non courant n'a été identifié au 31 décembre 2023.

4.21. Fournisseurs et autres crédateurs

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs sont évalués à leur juste valeur, lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature des prestations :

Projets au forfait

Les contrats basés sur des "livrables" incluent généralement des prestations au forfait, tels que l'intégration de systèmes ou la conception et le développement d'applications informatiques personnalisées et des processus associés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement, quand au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la réalisation de la prestation ou (ii) l'actif construit n'a pas d'usage alternatif (par exemple il est spécifique au client) et il existe un droit exécutoire à paiement au titre de la prestation effectuée à date, en cas de résiliation par le client.

NEURONES applique la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat.

Le groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés. La différence, entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé, se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des factures à établir - Note 8 (quand le chiffre d'affaires produit est supérieur à la facturation) ou des Produits constatés d'avance - Note 13 (quand la facturation est supérieure au chiffre d'affaires produit).

Contrats basés sur des ressources

Le chiffre d'affaires, issu de contrats basés sur la mise à disposition de ressources, est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit d'émettre des factures, puisque le montant facturé correspond directement à la valeur de la prestation effectuée à la date considérée. Chaque obligation de prestation est reconnue en revenu à l'avancement car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services. Le prix des services est basé sur le nombre d'heures passées sur le contrat.

Contrats pluriannuels

Les contrats de services managés à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale (ou "prise en charge") : il s'agit d'un projet autonome, préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Cette phase est traitée comme une obligation de prestation distincte si elle transfère au client le contrôle d'un actif ou si ce dernier peut tirer avantage de ces activités initiales, indépendamment des services d'exploitation. Le chiffre d'affaires correspondant est alors généralement comptabilisé à l'avancement ;
- l'exploitation courante : il s'agit des activités de gestion d'infrastructures, de gestion des applications et de services aux entreprises. Les honoraires sont facturables mensuellement, sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels, ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure de l'acquisition du droit à facturer.

Achat/Revente d'équipement et licences

Concernant le chiffre d'affaires relatif à la vente d'équipements et de licences, les analyses effectuées ont amené le groupe à considérer qu'il agissait en tant qu'"agent" (et non "principal") dans ce type de transaction. Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2018, seule la marge brute de ces opérations a été comptabilisée, réduisant donc facialement le chiffre

d'affaires, sans impact évidemment sur le montant du résultat opérationnel. Les ventes de licences de logiciels développés en interne sont comptabilisées à l'activation des licences.

4.23. Modalités de calcul du résultat dilué par action (IAS 33)

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est composé :

- du nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice,
- accru du nombre moyen pondéré d'actions gratuites livrées au cours de l'exercice,
- additionné, le cas échéant, du nombre moyen pondéré de stock-options exercées au cours de l'exercice,
- augmenté du nombre moyen pondéré d'options dilutives de souscription d'actions (stock-options et actions gratuites) attribuées et non exercées ou non livrées au cours de l'exercice, calculé suivant les dispositions de la norme IAS 33,
- diminué du nombre moyen pondéré d'actions en auto-détention au cours de l'exercice.

4.24. Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Selon la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui, ou fournit un service spécifique (secteur d'activité), ou produit un service dans un environnement (secteur géographique) exposé à des risques spécifiques et génère une rentabilité différente de ceux des autres secteurs. Il est identifié et géré séparément, dans la mesure où il nécessite une stratégie, des ressources et des technologies spécifiques.

Les secteurs opérationnels au sens IFRS 8 retenus par le groupe sont les trois pôles d'activités (Infrastructures, Applications et Conseil). Leurs performances sont régulièrement transmises en interne, au Président, au Directeur général délégué et au Conseil d'Administration.

Chaque société du groupe est rattachée au pôle relatif à son activité principale. Les activités secondaires sont généralement étroitement liées à l'activité principale, représentant des activités accessoires découlant de demandes spécifiques de certains clients de l'activité principale. Les transactions inter secteurs s'effectuent à prix de marché.

La performance est mesurée par la marge opérationnelle. Elle permet de comparer entre eux les secteurs opérationnels.

4.25. Gestion du risque financier (IFRS 7)

L'exposition aux risques suivants a été identifiée :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion du capital.

Cette note a pour objet de présenter les informations sur l'exposition à chacun des risques, ainsi que les politiques mises en œuvre et destinées à les minimiser. Compte tenu de la taille actuelle du groupe et de l'implication opérationnelle quotidienne de deux des administrateurs (Président et Directeur général délégué), compte tenu également de la proximité géographique des plus importantes sociétés du groupe, ainsi que de l'association au capital du ou des dirigeants des filiales, il n'a pas paru nécessaire de constituer, au niveau central, un comité de gestion du risque. Par ailleurs, certains risques sont directement pris en charge par la direction générale et/ou financière de NEURONES.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Dans le cas de NEURONES et de ses filiales, le risque est principalement limité aux créances clients et aux titres de placements financiers.

Concernant les créances, l'exposition au risque crédit dépend des caractéristiques individuelles des personnes morales facturées. Le groupe s'adresse à un large spectre de clients, multi-secteurs d'activité, répartis de manière homogène, le plus important d'entre eux représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé (il s'agit d'un groupe bancaire majeur dont les multiples centres de décision commandent et règlent des prestations indépendamment les uns des autres et à différentes filiales du groupe).

Pour ce qui est de la trésorerie, l'exposition au risque crédit est limitée en investissant le cash excédentaire essentiellement en dépôts à terme émis par des banques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux difficultés que le groupe pourrait rencontrer pour honorer ses engagements et payer ses dettes. Cette hypothèse est théorique, compte tenu de sa situation de trésorerie très excédentaire.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres.

NEURONES est très faiblement exposé au risque de change car la quasi-intégralité des transactions s'effectuent en euros.

Par ailleurs, le groupe n'est pas endetté et ne subirait pas d'impact significatif en cas de variation des taux d'intérêt.

Seul le risque lié à la variation des prix de marché pourrait avoir des conséquences sur la régularité du résultat financier puisque la performance d'une petite partie des placements de trésorerie est corrélée aux marchés boursiers.

Gestion du capital

Par construction, le capital, détenu à 69 % par les dirigeants et leurs familles, constitue un bloc de nature à donner confiance à l'ensemble des tiers.

Bien que NEURONES soit très excédentaire en termes de trésorerie (et dispose de capitaux propres élevés), le Conseil d'Administration veille à maintenir un équilibre entre la rémunération des actionnaires et le maintien de ressources à long terme.

Il souhaite également garder la possibilité de procéder à tout moment à des rachats d'actions. Ainsi, chaque année, il est demandé à l'Assemblée Générale de renouveler une autorisation en ce sens.

4.26. Nouvelles normes et interprétations

Dispositions IFRS, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2023, appliquées et sans incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2023

- IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris les différents amendements dont l'information comparative à produire lors de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 ;
- Modifications d'IAS 8 – Définition des estimations comptables ;
- Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Modifications d'IAS 12 – Impôt différé liés rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ;
- Modifications d'IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2023 et non appliqués par anticipation

- Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs ;
- Modifications d'IAS 21 – Absence d'échangeabilité.

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. Liste des entreprises consolidées

Dans le tableau ci-dessous, seules figurent les sociétés dont la contribution annuelle au chiffre d'affaires 2023 est supérieure à 10 millions d'euros.

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	31/12/2022		31/12/2023	
		% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle
Mère					
NEURONES	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	-	-	-	-
Filiales					
Aronдор	24-26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	58 %	58 %	58 %	58 %
AS International	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	97 %	100 %	97 %	100 %
Cloud Temple	1 cours de Valmy - 92800 PUTEAUX	92 %	98 %	91 %	96 %
Codilog	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	76 %	76 %	76 %	76 %
Colombus Consulting	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	83 %	83 %	82 %	82 %
Deodis	2, place de la Défense CNIT - 92800 PUTEAUX	88 %	96 %	87 %	95 %
Experteam	171, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	91 %	99 %	91 %	99 %
Finaxys	1 Terrasse Bellini - Tour Initiale - 929 19 PARIS LA DEFENSE	76 %	76 %	76 %	76 %
Helpline	171, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	92 %	92 %	92 %	92 %
Iliade Consulting	1, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	53 %	70 %	53 %	70 %
Intrinsec	1 passerelle des Reflets - 92400 COURBEVOIE	83 %	88 %	83 %	88 %
Mobiapps	14, rue Jules Verne - 44700 ORVAULT	68 %	70 %	71 %	73 %
Neurones IT	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	97 %	97 %	96 %	96 %
RS2i	44, av Georges Pompidou - 92300 LEVALLOIS-PERRET	99 %	99 %	99 %	99 %
ScaleSquad	205, av. Georges Clemenceau - 92000 NANTERRE	96 %	99 %	95 %	99 %
Upgrade	264, Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS	53 %	78 %	55 %	78 %
Visian	20, av. André Prothin - Tour Europlaza - 92400 COURBEVOIE	86 %	89 %	85 %	89 %

5.2. Événements significatifs

Impact des variations de périmètre sur les capitaux propres

Au cours de l'année 2023, diverses transactions ont été réalisées avec certains associés minoritaires de filiales. Elles ont conduit à de légères modifications du pourcentage d'intérêt.

(en milliers d'euros)	% d'intérêt au 31/12/2022	% d'intérêt au 31/12/2023	Variation (%)	Impact sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la mère	Impact sur les participations ne donnant pas le contrôle
Colombus Consulting	83,1 %	82,0 %	(1,1 %)	353	384
Codilog	76,5 %	76,5 %	n.s.	(319)	5
Mobiapps	67,6 %	70,6 %	3,0 %	(236)	(85)
Cloud Temple	91,8 %	90,8 %	(1,0 %)	(165)	165
Neurones IT	96,6 %	96,4 %	(0,2 %)	(111)	111
Helpline	91,8 %	91,7 %	(0,1 %)	(78)	111
Tempo & Co	58,2 %	58,7 %	0,5 %	(74)	(34)
BPartners	-	71,1 %	71,1 %	(43)	553
Deodis	87,7 %	87,1 %	(0,6 %)	2	103
Webwag	-	49,4 %	49,4 %	-	154
Smarterz	-	43,4 %	43,4 %	-	129
Autres (< +/-100 milliers d'euros)	-	-	-	128	69
TOTAL	-	-	-	(543)	1 665

Acquisitions de Webwag et BPartners

Le périmètre du groupe s'est accru à la suite des deux opérations de croissance externe suivantes :

Société	Date d'entrée	Contribution chiffre d'affaires 2023 (en M€)	Juste valeur des capitaux propres à la date d'acquisition (en M€)
BPartners	01/08/2023	2,7	2,5
Webwag	01/07/2023	1,4	0,5

Éléments provisoires concernant la contribution aux comptes consolidés du groupe des acquisitions

L'écart d'acquisition résiduel représente principalement le capital humain, les synergies attendues en termes de revenus et de parts de marché. À la date d'entrée dans le périmètre, les principaux agrégats des sociétés acquises s'établissent ainsi :

ACTIFS (en milliers d'euros)	BPartners	Webwag	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en milliers d'euros)	BPartners	Webwag
Immobilisations incorporelles	73	-	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MÈRE	1 759	260
Immobilisations corporelles	31	191	Participations ne donnant pas le contrôle	714	254
Actifs financiers	131	8	CAPITAUX PROPRES	2 473	514
Actifs d'impôts différés	-	-	Provisions non courantes	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	235	199	Passifs financiers non courants	1 075	-
Stocks	-	-	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	1 075	-
Clients et autres débiteurs	2 736	625	Provisions courantes	104	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 825	607	Fournisseurs et autres créditeurs	2 144	917
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	5 561	1 232	Autres passifs financiers	-	-
TOTAL ACTIFS	5 796	1 431	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	2 248	917
			TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	5 796	1 431

6. NOTES ANNEXES AU BILAN**Note 1 – Immobilisations incorporelles**

(en milliers d'euros)	31/12/21	+	-	31/12/22	Var. périmètre	+	-	31/12/23
Écarts d'acquisition (voir détail Note 2)	44 700	611	-	45 311	-	6 355	-	51 666
Licences logicielles	9 215	565	161	9 619	87	1 283	1 680	9 309
Contrats et relations contractuelles	340	-	-	340	-	-	-	340
TOTAL BRUT	54 255	1 176	161	55 270	87	7 638	1 680	61 315
Amortissements	(7 771)	(892)	(95)	(8 568)	(14)	(891)	(1 649)	(7 824)
Dépréciations	(628)	-	-	(628)	-	-	-	(628)
TOTAL NET	45 856	284	66	46 074	73	6 747	31	52 863

Les contrats et relations contractuelles inscrits à l'actif sont liés à des contrats d'assistance technique, d'une durée d'utilité indéterminée (voir ci-avant "4. Principes comptables"). Ils s'élèvent à 340 k€ et sont totalement dépréciés. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

Les sorties de l'exercice concernent principalement des mises au rebut.

Note 2 – Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/21	+	-	31/12/22	+	Reclassement	-	31/12/23
Entreprises concernées								
Colombus Consulting	10 731	-	-	10 731	-	-	-	10 731
AS International	8 874	-	-	8 874	-	-	-	8 874
Helpline	5 179	-	-	5 179	-	-	-	5 179
Codilog	3 792	-	-	3 792	-	-	-	3 792
RS2I	3 460	-	-	3 460	-	-	-	3 460
Tempo & Co	2 762	611	-	3 373	-	-	-	3 373
Webwag					3 281			3 281
BPartners					3 074			3 074
Iliade Consulting	2 959	-	-	2 959	-	-	-	2 959
Cloud Temple	2 180	-	-	2 180	-	-	-	2 180
Aezan Services	1 463	-	-	1 463	-	-	-	1 463
Arondor	1 480	-	-	1 480	-	-	-	1 480
Autres (< 1 million d'euros)	1 820	-	-	1 820	-	-	-	1 820
TOTAL BRUT	44 700	611	-	45 311	6 355	-	-	51 666
Dépréciation	(287)	-	-	(287)	-	-	-	(287)
TOTAL NET	44 413	611	-	45 024	6 355	-	-	51 379

Les variations de l'exercice concernent les acquisitions des sociétés Webwag et BPartners (cf. Note 5.2).

Méthode et hypothèses clés utilisées pour les tests de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à la clôture, au 31 décembre.

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF

- le taux d'actualisation retenu est de 9,3 % après impôt,
- pendant la période explicite (5 ans), les hypothèses retenues (croissance du chiffre d'affaires de 5 % en moyenne, taux de résultat opérationnel, besoin en fonds de roulement, investissements) sont spécifiques à chaque UGT, prenant en compte leur taille et leur secteur d'activité propre,
- le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 %.

Les analyses de sensibilité font apparaître les valeurs-seuil (pourcentages à partir desquelles la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable) suivantes :

- 14 % pour le taux d'actualisation,
- 5 % pour le taux de résultat opérationnel,

Une croissance à l'infini nulle ne ferait pas apparaître de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable.

Note 3 – Contrats de location (IFRS 16)

(en milliers d'euros)	01/01/23	01/01/23 proforma	+	Rembourse- ment	Amortisse- ment	-	Réévaluation	Reclassement	31/12/23
1. IMPACTS SUR LE BILAN									
Droits d'utilisation	55 787	60 271	7 196	-	-	(4 382)	2 930	-	66 015
Amortissement des droits d'utilisation	(21 955)	(27 463)	(575)	-	(7 876)	3 775	-	-	(32 139)
TOTAL NET DES DROITS D'UTILISATION	33 832	32 808	6 621	-	(7 876)	(607)	2 930	-	33 876
Charges constatées d'avance	(199)	(199)	57	-	-	-	-	-	(142)
TOTAL DES ACTIFS	33 633	32 609	6 678	-	(7 876)	(607)	2 930	-	33 734
Dettes de loyers non-courantes	27 826	27 296	6 665	-	-	(938)	2 930	(6 537)	29 416
Dettes de loyers courantes	8 012	8 012	185	(7 357)	-	(156)	-	6 537	7 221
TOTAL DES DETTES DE LOYERS	35 838	35 308	6 850	(7 357)	-	(1 094)	2 930	-	36 637
CAPITAUX PROPRES	(2 205)	(2 699)	(172)	7 357	(7 876)	487	-	-	(2 903)
2. IMPACTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT									
Amortissement des droits d'utilisation			-	-	(7 876)	-	-	-	(7 876)
Charge financière			-	(971)	-	-	-	-	(971)
Annulation des loyers			-	8 362	-	-	-	-	8 362
Produit net des ruptures			-	-	-	331	-	-	331
IMPACT RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT			-	7 391	(7 876)	331	-	-	(154)

La correction du bilan d'ouverture fait suite au changement de l'outil de suivi des baux. L'impact est de (494) k€ sur les capitaux propres. Il se décompose en l'accroissement de la valeur brute et des amortissements des droits d'utilisation pour, respectivement, 4 484 k€ et (5 508) k€, ainsi que de la diminution des dettes de loyers non-courantes de 530 k€.

Depuis l'application de la norme IFRS 16 (1^{er} janvier 2019), un passif de 2 903 k€ (2 205 k€ à fin 2022) s'est constitué. Ce passif découle du fait que la charge IFRS 16 est supérieure aux loyers payés et constitue un boni latent. Pour l'exercice 2023, l'accroissement de 698 k€ de ce boni latent s'explique par la correction faisant suite au changement d'outil pour 494 k€, la charge IFRS 16 de l'exercice pour 154 k€ et les variations de périmètre pour 50 k€.

Au 31 décembre 2023, les baux représentent plus de 98 % du total des actifs IFRS16.

Note 4 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31/12/21	+	Reclass.	-	31/12/22	Var. périmètre	+	Reclass.	-	31/12/23
Terrains et constructions	104	-	-	-	104	-	-	-	-	104
Agencements et installations	15 006	1 852	393	98	17 153	308	1 938	490	219	19 670
Matériel de transport	2 730	109	-	111	2 728	(4)	283	-	227	2 780
Matériel informatique et bureau	48 890	7 175	34	1 491	54 608	171	13 629	7	2 274	66 141
Immobilisation en cours	34	879	(427)	-	486	-	26	(497)	-	15
TOTAL BRUT	66 764	10 015	-	1 700	75 079	475	15 876	-	2 720	88 710
Amortissements	(53 819)	(6 468)	5	(1 169)	(59 113)	(254)	(7 049)	-	(2 555)	(63 861)
TOTAL NET	12 945	3 547	5	531	15 966	221	8 827	-	165	24 849

L'augmentation des immobilisations corporelles de matériel informatique correspond à des investissements en :

- infrastructures utilisées pour l'activité cloud computing,
- équipements informatiques exploités dans les centres de services ou sur des sites clients dans le cadre de contrats de services managés, ou encore à usage interne,

Les diminutions correspondent principalement à des mises au rebut.

Note 5 – Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/21	Var. périmètre	+	-	31/12/22	Var. périmètre	+	-	31/12/23
Titres non consolidés	33	-	30	-	63	80	140	80	203
Prêts	5 117	-	1 095	69	6 143	-	1 074	544	6 673
Autres immobilisations financières	3 184	(14)	446	235	3 381	59	662	159	3 943
TOTAL BRUT	8 334	(14)	1 571	304	9 587	139	1 876	783	10 819
Dépréciations	(53)	-	(12)	-	(65)	-	-	-	(65)
TOTAL NET	8 281	(14)	1 559	304	9 522	139	1 876	783	10 754

Les actifs financiers correspondent, pour l'essentiel, aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (liés aux locations immobilières).

L'actualisation des prêts (contribution 1 % logement), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de remboursement prévue au contrat (durée de 20 ans).

Note 6 – Actifs d'impôt différé

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Participation des salariés	2 201	2 217
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 511	1 586
Actualisation des créances à plus d'un an	877	927
Contrats de location (IFRS 16)	570	737
Déficits fiscaux indéfiniment reportables	111	346
Autres différences temporelles	6	283
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	5 276	6 096

Note 7 – Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Licences et équipements	381	857
TOTAL BRUT	381	857
Dépréciations	(28)	(148)
TOTAL NET	353	709

Note 8 – Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Créances clients	167 002	174 301
Factures à établir	27 209	33 368
Fournisseurs : avoirs à recevoir	636	833
TVA et autres	24 848	23 403
Autres comptes débiteurs	498	598
Charges constatées d'avance	9 576	12 040
TOTAL BRUT	229 769	244 543
Dépréciations	(1 978)	(1 564)
TOTAL NET	227 791	242 979

L'échéance de ces postes "Clients et autres débiteurs" est inférieure à un an.

La ventilation des créances clients par date d'antériorité est la suivante :

(en milliers d'euros)	Échues				Non échues	Total
	Plus d'un an	Entre 6 et 12 mois	Entre 3 et 6 mois	Moins de 3 mois		
Créances clients	1 298	2 251	2 328	42 950	125 474	174 301
Dépréciation	(714)	(123)	(74)	(37)	(24)	(972)
Valeur nette	584	2 128	2 254	42 913	125 450	173 329
TOTAL	0,3 %	1,2 %	1,3 %	24,8 %	72,4 %	100 %

Note 9 – Trésorerie nette d'endettement financier (hors dettes de loyers IFRS 16)

ACTIFS (en milliers d'euros)	31/12/22	Maturités / Échéances au 31/12/2023			31/12/23
		Supérieures à 2 ans	Entre 1 an et 2 ans	Inférieures à 1 an	
Dépôts à terme	195 347	187 242	2 000	53 383	242 625
Autres valeurs mobilières de placement	2 140	-	-	28 299	28 299
Disponibilités	74 303	-	-	26 068	26 068
Intérêts courus	268	-	-	766	766
Total actifs financiers	272 058	187 242	2 000	108 516	297 758
Découverts bancaires	(94)	-	-	(2 313)	(2 313)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	271 964	187 242	2 000	106 203	295 445
Emprunts non courants	(110)	(172)	(1 338)	-	(1 510)
Emprunts courants	(58)	-	-	(3 522)	(3 522)
Total emprunts	(168)	(172)	(1 338)	(3 522)	(5 032)
Dépôts de garantie perçus	(21)	-	-	(34)	(34)
TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT FINANCIER (HORS IFRS 16)	271 775	187 070	662	102 647	290 379

Le montant des actifs financiers, nets des découverts bancaires, correspond au montant de la "trésorerie et équivalents de trésorerie" (dernière ligne du tableau de flux de trésorerie).

Compte tenu de la typologie des fonds et supports sélectionnés pour placer les disponibilités excédentaires, il n'est pas anticipé d'ajustement sur la juste valeur, ni sur le rendement futur.

Les dépôts à terme sont mobilisables à tout moment. Ils sont composés de plusieurs lignes dans une dizaine de banques européennes avec des taux s'échelonnant de 0,3 % à 4,4 %.

Les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de produits financiers indexés sur de grands indices français et européens. Leur valorisation est évidemment liée aux marchés.

Les disponibilités correspondent à la trésorerie non investie au 31 décembre.

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers selon IFRS 9 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Méthode de comptabilisation			Juste valeur		
	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres non consolidés	-	-	203	-	-	203
Prêts	6 608	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3 943	-	-	-	-	-
Stocks	709	-	-	-	-	-
Clients et autres débiteurs	242 979	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	297 758	-	297 758	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (IFRS 9)	254 239	297 758	203	297 758	0	203
Emprunts	5 032	-	-	-	-	-
Dettes de loyers	36 637	-	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	209 986	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	2 347	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (IFRS 9)	254 002	-	-	-	-	-

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers sont hiérarchisés selon les 3 niveaux suivants :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identifiés ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur les données de marché observables (données non observables).

Note 10 – Capitaux propres

Note 10.1 – Capital

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 9 711 486,40 euros et est composé de 24 278 716 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro.

La livraison du plan d'actions gratuites H, le 9 septembre 2023, a entraîné la création de 50 500 actions nouvelles donnant lieu à une augmentation du capital social de 20 200 euros par incorporation de réserves prélevées sur le poste "primes d'émission".

La variation du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice 2023 s'établit donc comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2023
24 228 216	50 500	-	24 278 716

Note 10.2 – Paiements fondés sur des actions

Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 4 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 120 000 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration du 9 septembre 2020 a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 54 500 actions (Plan H).

L'Assemblée Générale du 2 juin 2022 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 240 000 actions ordinaires. Le Conseil d'Administration du 2 juin 2022 a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 50 000 actions (Plan I).

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition et/ou de conservation au 31 décembre 2023, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I
Date de l'Assemblée Générale	04/06/20	02/06/22
Date du Conseil d'Administration	09/09/20	02/06/22
Terme de la période d'acquisition	09/09/23	02/06/25
Terme de la période de conservation	09/09/25	02/06/27
Nombre de bénéficiaires	12	10
- dont dirigeants	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	54 500	50 000
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2022	4 000	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2023	-	50 000
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2023	-	50 000
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2023	-	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2023	50 500	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2023	-	0,21 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE		0,21 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options et des actions gratuites pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 (date de mise en œuvre de la nouvelle norme comptable applicable aux stocks options et autres paiements en actions) sont les suivants :

	Plan actions gratuites H	Plan actions gratuites I
Durée de vie	3 ans	3 ans
Volatilité	N/A	N/A
Taux sans risque	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'actions gratuites

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration (euros)	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
9 septembre 2020 (plan H) – Actions gratuites	10/09/23	-	-	38,15
2 juin 2022 (plan I) – Actions gratuites	02/06/25	-	36,3	-

Le montant des charges relatives aux plans d'actions gratuites est présenté à la Note 14 ci-après.

Note 10.3 – Résultat par action

	2022	2023
Nombre d'actions au début de l'exercice	24 228 216	24 228 216
Nombre moyen d'actions émises/supprimées	-	15 358
Nombre moyen d'actions en auto-détention (contrat de liquidité)	(5 244)	(5 591)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'année	24 222 972	24 237 983
Nombre moyen d'instruments dilutifs	66 965	75 250
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	24 289 937	24 313 233
Résultat net part du groupe (en euros)	44 242 808	49 410 356
Résultat net part du groupe par action – non dilué (en euro)	1,83	2,04
Résultat net part du groupe par action – dilué (en euro)	1,82	2,03

Note 11 – Provisions non courantes

	31/12/21	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation des écarts actuariels	31/12/22	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variation des écarts actuariels	31/12/23
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Prov. indemnités de départ en retraite	2 519	(52)	979	(46)	2 728	6 128	583	(283)	67	6 495
TOTAL	2 519	(52)	979	(46)	2 728	6 128	583	(283)	67	6 495
Impact sur le résultat opérationnel (net des charges encourues)					-		583	-	-	

Principales hypothèses actuarielles	2022	2023
Taux d'actualisation	3,5 %	3,4 %
Taux d'augmentation des salaires	1,5 % – 5 %	1,5 % – 5 %
Taux de turnover	0 % – 20 %	0 % – 20 %

Le taux d'actualisation des engagements correspond au taux du marché. Les taux d'augmentation des salaires et de turnover sont différenciés selon l'âge des salariés (un taux par année de naissance).

Analyse de sensibilité de la dette actuarielle (en milliers d'euros)	Impact sur la dette actuarielle au 31/12/2023
Variation du taux d'actualisation de + 0,5 %	- 323
Variation du taux d'augmentation des salaires de + 0,5 %	+ 199
Variation du taux de turnover de + 2 %	- 503

Note 12 – Provisions courantes

	31/12/21	Var. périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/22	Var. périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/23
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Provisions	1 478	-	825	(602)	1 701	104	1 117	530	26	2 366
TOTAL	1 478	-	825	(602)	1 701	104	1 117	530	26	2 366
<i>Impact sur le résultat opérationnel (net des charges encourues)</i>						-	(1 117)	-	-	

Les provisions courantes, ainsi que les dotations et les reprises, correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux et des pertes sur contrat, dont la date de réalisation attendue est inférieure à douze mois.

Note 13 – Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/22	31/12/23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 927	44 041
Participation et intéressement des salariés	8 601	8 746
Dettes sociales et fiscales	105 996	116 443
Autres dettes	10 263	16 577
Produits constatés d'avance*	21 434	24 179
TOTAL	189 221	209 986

* Voir ci-avant "4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)"

Toutes les dettes d'exploitation ci-dessus ont une échéance inférieure à un an.

Note 14 – Réconciliation des flux significatifs du tableau de flux de trésorerie

La variation du BFR correspond aux variations des postes des Notes 7, 8 et 13 (pour 5 221 k€), retraités des dettes sur acquisitions d'actifs (pour 3 987 k€) et d'autres éléments (pour 159 k€).

Les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles correspondent principalement aux augmentations des Notes 1 (hors écarts d'acquisition) et 4 (pour 17 159 k€).

Le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société mère correspond au montant indiqué dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les remboursements de dettes de loyers (IFRS 16) sont détaillés dans la Note 3.

7. SECTEURS OPÉRATIONNELS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022		2023	
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel
Infrastructures	419 453	44 049	468 494	44 245
Applications	200 475	22 729	219 469	24 971
Conseil	45 451	6 115	53 212	6 641
TOTAL	665 379	72 893	741 175	75 857

Le résultat opérationnel de la société mère NEURONES S.A. a été ventilé au prorata du résultat opérationnel des secteurs d'activité.

8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 15 – Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Salaires	245 965	273 649
Charges sociales	96 708	106 213
Participation des salariés	8 508	8 656
Actions gratuites	4 149	5 601
Provision indemnités de départ en retraite	933	300
TOTAL	356 263	394 419

Note 16 – Charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Achats de sous-traitance	176 973	204 937
Achats non stockés de matières et fournitures	504	799
Personnel extérieur	1 188	1 360
Autres services extérieurs	33 410	37 399
Charges de loyer*	2 923	4 086
TOTAL	214 998	248 581

* Contrats inférieurs à 12 mois (non retraités par IFRS 16)

Note 17 – Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciation d'actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Amortissement immobilisations incorporelles	873	897
Amortissement immobilisations corporelles	6 477	7 127
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 350	8 024
Amortissement de droits d'utilisation (IFRS 16)	8 056	7 876
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES DROITS D'UTILISATION	8 056	7 876
Provisions nettes pour risques	223	563
Provisions nettes sur actifs circulants	198	(290)
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	421	273

Note 18 – Autres produits et autres charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	1 273	1 470
Plus-value/(moins-value) sur cession d'immobilisations	62	834
Plus-value/(moins-value) sur rupture de baux (IFRS 16)	609	331
Autres subventions d'exploitation	26	76
Dépréciation de goodwill	-	-
Produits divers	1 095	661
Charges diverses	(836)	(996)
NET AUTRES PRODUITS/AUTRES CHARGES	2 229	2 376

Les crédits d'impôt ont été enregistrés en "autres produits" car considérés comme une subvention compensant les coûts afférents engagés.

Note 19 – Analyse du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2022	2023
Dividendes reçus (participations non consolidées)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	1 661	5 917
Plus-values sur cession d'équivalents de trésorerie	32	425
Plus-value sur cession d'actifs financiers	-	-
Reprise de provision	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 693	6 342
Intérêts et charges assimilées	889	463
Dotations aux provisions	21	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	910	463
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)	814	971
RÉSULTAT FINANCIER	(31)	4 908

Les autres intérêts et produits assimilés incluent des gains de change pour 193 k€. Les intérêts et charges assimilées incluent des pertes de change pour 425 k€.

Note 20 – Impôts sur les résultats

(en milliers d'euros)	2022	2023
Impôts sur les sociétés	19 447	20 900
Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)	2 765	1 858
IMPOTS EXIGIBLES	22 212	22 758
Impôts différés	(1 121)	(575)
TOTAL	21 091	22 183

Note 21 – Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	2022			2023		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts, plus-value de cession de titres consolidés	72 862	25,83 %	18 820	80 766	25,83 %	20 862
Charges calculées non déductibles	3 360	25,83 %	868	4 394	25,83 %	1 135
Impact des charges nettes définitivement non déductibles	3 407	25,83 %	880	964	25,83 %	249
Génération/Emploi de déficits fiscaux non activés	143	25,83 %	37	476	25,83 %	123
Crédits d'impôt	-	-	(704)	-	-	(670)
Impact CVAE en impôt	-	-	2 051	-	-	1 378
Différence de taux entre la société-mère et les filles	-	-	(861)	-	-	(894)
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE	-	-	21 091	-	-	22 183
Taux moyen d'imposition	-	-	28,9 %	-	-	27,5 %

En France, en 2023, le taux d'IS est de 25 %. NEURONES S.A. est imposé à 25,83 %, étant soumis également à la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3 % du montant de l'IS. Ce taux d'imposition de 25,83 % est donc retenu comme taux de référence pour le calcul de la preuve d'impôt.

Note 22 – Informations relatives aux parties liées

Personnes morales

NEURONES ne possède pas de société sœur. Il n'existe pas de transactions économiques avec la société Host Développement, actionnaire à hauteur de 46 % de NEURONES (à l'exception du versement du dividende annuel).

Dirigeants

La rémunération totale et globale des dirigeants a été de 520 000 euros bruts au titre de 2023 (fixe et variable). Les dirigeants n'ont perçu aucun autre élément de rémunération.

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Cautions données

Il n'existe pas de caution donnée au 31 décembre 2023.

9.2. Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2023.

9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

	BM&A				KPMG				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Audit												
Commissariat aux comptes, examen des comptes sociaux et consolidés												
- société mère	30	26	17 %	14 %	26	26	16 %	14 %	-	-	-	-
- filiales	126	142	72 %	78 %	125	152	80 %	84 %	7	22	100 %	100 %
Missions accessoires (due diligence, etc.)	19	15	11 %	8 %	7	2	4 %	2 %	-	-	-	-
TOTAL	175	183	100 %	100 %	158	180	100 %	100 %	7	22	100 %	100 %

9.4. Effectifs moyens

	2022	2023
France	5 156	5 529
International	931	1 078
TOTAL	6 087	6 607

9.5. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

9.6. Distribution de dividendes

Les comptes 2023 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 6 juin 2024. Le 6 mars 2024, le Conseil d'Administration a proposé le versement d'un dividende de 1,2 euro par action.